



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU

7 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, à dix-sept heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin l'an deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h27), M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BLANCO Nathalie, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme LEFEVRE Laura, M. KALANYAN Aram, M. MINETTO Jean-Marc, Mme LECOEUR Anne (à partir de 17h17), Mme VERBEQUE Sandrine, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Absents, représentés : Mme HECK Isabelle représentée par Mme FITAMANT Patricia (jusqu'à 18h26), M. MALLET Eric représenté par M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme MÉLART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, Mme POCHON Elisabeth représentée par M. MINETTO Jean-Marc.

Absents : M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (jusqu'à 17h16), M. HADAD Hubert.

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.

SOMMAIRE

☒ Élection d'un(e) secrétaire de séance.....	3
1. Approbation du règlement de stationnement sur voirie	3
2. Restitution d'une parcelle cadastrée section x n° 166, sise 11 allée des deux communes à Villemomble, aux héritiers de madame Germaine Renaud	9
3. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux de basse tension et de télécommunication rue du plateau à villemomble et à neuilly-sur-marne.....	10
4. Approbation du protocole bipartite entre grand paris grand est et la Ville de Villemomble – mise en œuvre du NPNRU des Marnaudes – Fosse aux bergers – la Sablière	11
5. Mise en conformité du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Villemomble	12
6. Instauration d'une gratuité de la piscine du 18 juillet au 11 août 2023.....	15
☒ Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	17
☒ Vœu.....	28
☒ Questions orales.....	30

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 17 h 00.)

M. le Maire.- Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2023, laquelle se tient en public et est retransmise en direct.

Dans le prolongement des précédents conseils municipaux, les délibérations feront l'objet d'un vote électronique. Il convient que vous ayez chacun vos tablettes chargées, avec la seule application Nomad ouverte, indiqué que vous participiez à la séance et chargé l'ensemble des documents utiles.

Enfin, je vous rappelle que vous aurez à restituer vos tablettes à la direction de l'Informatique. Celle-ci les récupérera afin de procéder à des mises à jour au cours de l'été. Je vous remercie de bien vouloir y penser avant de partir.

Pour le bon déroulement de la séance, il convient que nous observions le CGCT, avec son principe et ses conditions de mise en œuvre du scrutin public et du scrutin secret dont nous avons désormais l'usage.

(Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)

🗳 Élection d'un(e) secrétaire de séance

M. le Maire.- Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance pour la présente journée. Je propose la candidature de M. Riad MAHMOUD. Y en a-t-il d'autres ? Monsieur CALMÉJANE ?

M. CALMÉJANE.- Non, je souhaite faire un rappel au règlement.

M. le Maire.- Vous n'êtes pas candidat et je n'en vois pas d'autres.

Il est procédé au vote électronique.- Résultat relevé par l'administration : 28 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE et 5 abstentions de Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. MINETTO, Mme POCHON.

M. le Maire.- M. Riad MAHMOUD est notre secrétaire.

1. APPROBATION DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

M. le MAIRE.- La décentralisation du stationnement payant est issue de la dernière loi MAPTAM qui confère aux collectivités locales la possibilité de mettre en œuvre un service public de la mobilité et du stationnement.

Par Délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2017, la ville de Villemomble a décidé de l'institution d'une redevance de stationnement et d'un forfait de post-stationnement pour les véhicules stationnant dans les secteurs payants.

Les différentes dispositions prises en matière de stationnement au fil des années ont conduit avec le temps à un « empilement » de règles dont la clarté et la cohérence – vous ne me direz pas le contraire – nous obligeaient effectivement à revisiter les choses.

La proposition de refonte du règlement de stationnement permettra de faciliter les déplacements et le stationnement, de simplifier les offres de services aux usagers, de renforcer l'attractivité des Cœurs de Ville, tout en maintenant la fonction résidentielle et de s'inscrire dans un processus de valorisation et de partage de l'espace public.

Ainsi, les principaux objectifs de la politique de stationnement présentés dans cette Délibération visent à :

- **Sur le plan stratégique :**
 - o Accompagner les différents usages : s'inscrire dans un processus de valorisation et de partage de l'espace public
 - o Renforcer l'attractivité des Cœurs de Ville en assurant aux clients des commerces la possibilité de stationner facilement
 - o Améliorer le respect et les conditions de stationnement de courte durée en favorisant la rotation des véhicules sur les places et dissuader le stationnement abusif
 - o Concourir au maintien de la fonction résidentielle des Cœurs de Ville : assurer un dispositif facilitant le stationnement en périphérie des résidents ne disposant pas de stationnement privatif
 - o Apporter un traitement particulier sur les entrées de ville, notamment à la sortie de l'A103, et pacifier l'entrée de ville avec un cadre de vie plus accueillant
- **Sur le plan opérationnel :**
 - o Mettre en place des réglementations adaptées pour les différents usagers
 - o Réduire le nombre de types de carte et abonnements proposés
 - o Simplifier les zones et les secteurs pour faciliter le stationnement au quotidien

Cette nouvelle politique entrera en vigueur en septembre 2023, à compter du déploiement et de la mise en service effective des nouveaux horodateurs. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement du stationnement payant que je viens succinctement de présenter, mais dont vous avez été destinataires.

M. CALMÉJANE. - J'ai deux points à évoquer : d'une part, je souhaitais en début de séance faire un rappel au règlement concernant l'ordre du jour de notre Conseil municipal. D'autre part, j'ai une intervention sur le stationnement payant.

4

Je voudrais tout d'abord signaler à l'ensemble de mes collègues que, le 27 juin, je vous ai envoyé, par courrier, une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation du Conseil municipal. Lors de notre rencontre le jeudi suivant, vous m'avez dit que vous regarderiez le sujet qui suscitait d'ailleurs pour vous des interrogations. Vous avez en effet modifié le règlement intérieur et plus aucun délai ne figure pour ce type de demande de création de mission d'information. Je considérais donc que je respectais largement les délais. Vous avez choisi de supprimer un article dans le règlement intérieur que vous avez appelé à voter sur ce point-là. Vous m'avez dit : « *Je regarderai sur le plan juridique* ».

Le 5 juillet, j'ai reçu un courrier de la part de M. COTE m'informant que : « *Les délais de votre demande ne permettent pas d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance du 7 juillet* ». Je voudrais tout de même noter que onze jours séparent le 27 juin du 7 juillet. Cela offre largement le temps de préparer une Délibération relative à la création d'une mission d'information sur les sujets que j'avais évoqués, d'ailleurs non pas seulement à mon nom propre, mais au nom de mes cinq autres collègues. Là aussi, la loi est précise sur ce point : il faut un certain nombre de personnes du Conseil municipal pour demander la création de cette mission.

Je trouve que votre réponse n'est pas du tout à la hauteur du sujet. Peut-être avez-vous des choses à cacher par rapport à cette mission d'information et n'êtes-vous pas pressé qu'elle se mette en œuvre. Je considère que les délais étaient largement respectés : onze jours pour inscrire à l'ordre du jour un point sans travail préalable extrêmement complexe. Vous m'avez objecté que, si la mission commençait en juillet, deux mois seraient perdus pendant les vacances mais, dans la Délibération, vous pouviez spécifier que le travail débiterait le 1^{er} septembre. Tout cela s'écrit ; ce n'est pas bien compliqué. Je vous ai même précisé que nous restions à votre disposition, l'ensemble des collègues de mon groupe et moi-même, en cas d'ajustement à effectuer pour que nous puissions présenter cette Délibération.

Vous faites un choix contraire sur ce point. Je considère que vous n'êtes vraiment pas pressé de donner des informations aux conseillers municipaux et encore moins aux Villemomblois sur les sujets que je souhaitais évoquer, c'est-à-dire les contrats et missions passés depuis 2020, ainsi que les subventions aux associations pour un montant inférieur à 23 000 € depuis le début de votre mandat. C'était le premier point.

M. le Maire.- Je réponds rapidement puisque vous avez indiqué que vous vouliez vous exprimer en deux temps. Ma priorité, en effet, était d'avoir une Direction juridique pour justement étayer, et c'est la réponse qui vous a été faite par écrit.

D'ailleurs, à ce sujet, je suis très content d'accueillir M. DADY, notre nouveau directeur de la DAJ, le service juridique de notre collectivité, qui est arrivé entre temps. Fort de son expertise, il nous a indiqué qu'il était préférable de vous répondre par écrit puisque, effectivement, c'était une missive que vous nous adressiez, de manière étayée avec les arguments que vous avez repris.

En l'occurrence, cette mission d'information, dont nous n'avons pas peur, je crois, sera tout simplement soumise au vote lors de la séance de rentrée, c'est-à-dire la prochaine séance. Vous pouvez reprendre la parole puisqu'on parlait du règlement de stationnement payant et que je veux vous entendre sur ce sujet.

M. CALMÉJANE.- J'avais demandé la parole au début, mais vous êtes passé à autre chose. J'ai de nouveau sollicité la parole mais vous n'avez pas vu. Ce n'est pas grave ; on a l'habitude. Ce qui est formidable, c'est que ce n'est jamais de votre faute. C'est toujours un fonctionnaire qui vient vous mettre un obstacle en disant : « *Non, un nouveau m'a dit que ce n'était pas possible* ». Prenez vos responsabilités, monsieur le Maire. Vous vous cachez.

M. le Maire.- On ne va pas commencer la séance de cette façon. On est dans de très bonnes dispositions. Je veux maintenant vous écouter sur le règlement de stationnement. Je suis sûr que vous avez beaucoup de choses à nous dire.

M. CALMÉJANE.- Deuxième point sur le Règlement Intérieur, vous avez commencé votre propos en disant qu'il était nécessaire de le clarifier. Je veux tout de même noter, vis-à-vis de tous et des Villemomblois, que la dernière grande modification que j'ai apportée date de 2017. En revanche, depuis votre arrivée, c'est un florilège : 16 décembre 2020, 24 mars 2022, 11 octobre 2022. Vous avez complexifié le règlement intérieur. À la base, le nôtre était simple. Vous avez voulu ajouter de nombreuses choses.

Ce soir, vous nous présentez quelque chose qui a pour but de simplifier. Je considère, sur un point important – et il paraît qu'un adjoint est chargé de l'Environnement dans votre majorité —, une vraie régression par rapport aux véhicules propres. Vous supprimez la gratuité que j'avais établie – j'avais d'ailleurs été un des premiers, et donc novateur sur le sujet —, pour permettre aux véhicules propres de se stationner dans les limites des différents secteurs de Villemomble. C'était une incitation, comme le font le Gouvernement et parfois les régions ou les départements, à l'acquisition de véhicules propres pour que ces derniers trouvent leur place dans l'environnement villemomblois. Là, vous revenez en arrière en disant : « *On enlève tout et on ne se pose pas de question* ».

D'ailleurs, je voudrais noter que vous avez oublié quelque chose. Les véhicules fonctionnant au GNV ne sont pas évoqués, donc ils sont toujours gratuits. Vous avez en effet listé ceux qui ne font plus l'objet de gratuité. Or, les GNV en bénéficiaient. Il manque donc quelque chose dans votre texte.

Autre point qui me pose problème : la liste. Je l'ai déjà évoqué, mais vous ne devez pas relire les comptes-rendus des précédents conseils municipaux, notamment ceux du 24 mars et du 11 octobre 2022 où je vous avais signalé que la liste était défailante. Là, il n'y a rien du tout. On ne connaît donc même pas la liste des emplacements correspondant au stationnement payant. On n'a rien, si ce n'est de la littérature sur les conditions de stationnement, mais on ne sait pas où se trouvent les secteurs par rue et autres. Je vous avais signalé les erreurs lors de votre présentation en Conseil municipal, en mars et en octobre 2022, par rapport à des places qui avaient été modifiées ou supprimées en fonction d'aménagements de voiries diverses et autres.

Je ne reviendrai pas dans le détail. On a là un règlement de stationnement qui ne mentionne pas l'emplacement du stationnement dans les rues de Villemomble.

Il y a des zones. C'est bien. On nous dit : zone verte, zone orange. Cela, on connaît. Mais on ne nous fournit pas la description rue par rue. Votre règlement intérieur, une fois de plus, manque de précisions. Vous nous répondez sans doute que c'est parce que quelqu'un du service juridique vient d'arriver et qu'il n'a pas eu le temps de le lire. Mais, une fois de plus, comme cela a déjà été dit, écoutez votre opposition pour mieux travailler parce que, là, votre dossier n'est pas complet.

Au nom de mon groupe, nous voterons contre ce nouveau règlement intérieur : d'une part, en raison des restrictions que vous apportez à un certain nombre de points, et d'autre part, du fait de l'incomplétude du dossier.

M. le Maire. - On vous répondra, Monsieur CALMÉJANE mais n'employez pas le ton de « *vous ne travaillez pas bien ; heureusement qu'on est là pour vous dire ce qu'il faut faire* ». Je pense effectivement que, trois ans plus tard, notamment en termes de stationnement, les choses ont radicalement changé. J'entends beaucoup moins de nos citoyens se plaindre parce que – nous n'arrêterons jamais de nous le dire –, nous avons une police municipale qui nous permet d'être enfin un peu acteurs de la gestion du domaine public. Toutefois, je ne ferai pas de grandes tirades. Je passe tout de suite la parole à notre adjoint en charge du Stationnement, M. Riad MAHMOUD, pour vous donner quelques premiers éléments.

M. MAHMOUD. - Nous avons tenu à revoir le règlement intérieur pour le rendre plus simple et clair, faciliter la tâche de tout le monde, de l'administration et des administrés (douze cartes d'abonnement, deux secteurs, des zones différentes dans le secteur, etc.).

D'abord, au niveau du stationnement – c'est tout de même important –, nous avons signé avec la police municipale une convention fourrière. Nous avons bien indiqué dans notre programme notre intention de travailler sur les entrées de ville, notamment à la sortie de l'A103. Quand on pense à l'état catastrophique dans lequel on a trouvé ce secteur à la prise des manettes en 2020, on constate qu'on a retiré beaucoup de véhicules ventouses.

Je me souviens d'une épave qui est restée environ deux mois retrouvée sur la voie, côté Renault. Aujourd'hui, cela n'arrive plus. On observe déjà une évolution. Nous avons libéré cette voie de circulation, on dispose de trois voies devant Renault alors que, avant, il n'y en avait que deux. Quand le bus s'y installait, cela faisait entonnoir et des bouchons tout au long de la journée. C'est très important de le rappeler. J'aime voir l'avancée par rapport au point de départ. Nous continuons à travailler justement sur ce secteur en appliquant un stationnement payant afin de créer une rotation, d'embellir notre entrée de ville et d'avoir enfin l'entrée de ville que Villemomble mérite.

Ensuite, vous aviez proposé la gratuité pour les véhicules électriques en 2017 afin de promouvoir l'achat de ces véhicules. C'était très bien et l'initiative a fonctionné. Le parc de véhicules électriques s'est développé. On est arrivé au terme de l'objectif. Je pense qu'aujourd'hui on peut remettre une égalité ; l'égalité pour tous. Actuellement, aucune réglementation ne contraint un véhicule à la rotation sur l'espace public pendant le temps du stationnement.

M. le Maire. - Pour compléter également votre information, ce règlement ne liste pas les rues concernées tantôt par les zones vertes, tantôt par les zones rouges dans le cadre de la réglementation. Les périmètres seront déterminés par l'intermédiaire de décisions que nous prendrons. Ils évolueront parce que force est de constater que les choses doivent changer.

On remarque, aux abords des gares – et je serais tenté de dire aux lointains abords –, que ce soit la gare du Raincy-Villemomble-Montfermeil ou celle de Gagny, que certains usagers SNCF sont prêts à parcourir une grande distance à pied pour garer leur voiture sur un stationnement gratuit. Ils laissent donc toute la journée leur véhicule dans un quartier résidentiel alors qu'ils proviennent de l'extérieur. Plusieurs de nos concitoyens

tantôt sur le secteur Époque, tantôt sur le Cœur de Ville Outrebon nous ont dit : « *On ne peut même plus se garer devant chez nous* » ; « *on ne peut même plus recevoir de visite* » ; « *on ne peut même plus accueillir de professionnels de santé* » par exemple.

On étendra donc ce genre de mesure. Je vous sais assidu à l'ensemble de nos écrits, lorsque les panneaux administratifs sont lisibles et qu'il n'y a pas d'affichage sauvage dessus. Ces décisions compléteront notre règlement.

M. MINETTO.- Concernant le règlement de stationnement, j'ai plusieurs remarques.

D'abord, il n'aurait pas été très compliqué de nous mettre un plan. C'était, je crois, le minimum pour que les conseillers municipaux soient informés des changements que vous avez en tête.

Ensuite, l'article 1 stipule que la zone rouge est divisée en secteurs, le périmètre de chaque secteur est défini par Décision du Maire, c'est-à-dire que vous seul, monsieur le Maire, décidez des secteurs où les gens devront payer ou ne pas payer.

De même, par exemple, le gabarit des véhicules est décidé, réglementé par Décision de M. le Maire.

Les voitures électriques, pourquoi pas, c'est votre choix.

La tarification de la carte de résident est déterminée par Décision du Maire.

Le montant de la redevance de stationnement pour la carte professionnelle est fixé par Décision du Maire.

Je crois qu'il y en avait encore d'autres mais je me suis dit que c'était suffisant.

J'en viens à ma question. Vous avez prôné un changement de gestion : que l'ensemble des habitants et des conseillers municipaux soient intégrés aux décisions. Pourquoi alors avoir procédé de cette manière ? Pourquoi ne pas nous avoir présenté de plan ? Pourquoi ne pas avoir présenté, en Conseil municipal, au moment où on vote les différents tarifs municipaux, les temps et les tarifs ? Cela nous interpelle que vous n'avez pas joué ce jeu et que décidé de nous présenter un plan. Cela ne semblait pas très compliqué.

Pour en revenir à la commission/audit, j'espère très sincèrement, chers collègues, qu'elle sera votée et que nous serons nombreux à y participer. La transparence a toujours été une bonne chose. Beaucoup d'entre vous l'avaient prônée, et la prônent encore. Peut-être serait-il bien que cette commission demandée par M. CALMÉJANE voie le jour. C'est juste un aparté.

M. le Maire.- Ce n'est pas le maire qui décide tout seul. Comme chez vous, nous en avons discuté. On a beaucoup travaillé à l'occasion de commissions internes avec Mme PAOLANTONACCI, M. MAHMOUD et différents collègues, en abordant tous les sujets. Par exemple, dans le périmètre de M. GERBAUD, des décisions que nous prenons sur le stationnement impactent immanquablement la propreté de notre ville. Bien entendu, l'aspect budgétaire retient l'attention de Guy ROLLAND. L'ensemble de la majorité a eu l'occasion tantôt de s'exprimer, tantôt d'amender ce règlement.

Je devrais le dire plus souvent, relever, remarquer, que toutes nos délibérations passent. Sans problème et sans détour. Toute la majorité les vote. Ne croyez pas que le Maire décide de tout. C'est la majorité municipale qu'ont souhaitée les Villemomblois depuis trois ans qui met en œuvre ce qui est bon pour notre commune. Je poursuis, Monsieur MINETTO.

Un mode de décision – parfaitement réglementaire, vous me l'accorderez – nous permettrait plus de souplesse plutôt que de figer un règlement maintenant et de devoir y revenir souvent. Le mode existant auparavant n'était pas très agile, avec un règlement datant de six ans alors que beaucoup de choses ont évolué dans les mobilités, dans la gestion de l'espace public et dans notre volonté justement de mieux disposer – et j'insiste là-dessus, sous le regard de Pascale PAOLANTONACCI – de nos Cœurs de Ville. Quand de gros camions sont

garés devant des commerces dont on ne voit même pas les vitrines, je considère que ce doit être mieux réglementé. Et c'est grâce à nous que nous le ferons. Monsieur MINETTO, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Une orientation de vote peut-être ?

M. MINETTO.- Non. Dans le cadre de notre débat, je voudrais répondre à votre question. Vous avez raison. La question ne se pose pas pour les gros camions qui stationnent un peu n'importe où, dans les petites rues, à droite et à gauche. La question qui ne se pose pas, non plus, c'est que vous êtes, monsieur le Maire, le Maire. Vous dirigez la ville avec la majorité.

En revanche, nous, conseillers municipaux d'opposition, nous faisons partie du Conseil municipal. Il faudrait se rendre compte, excusez-moi de l'expression, dans votre tête que vous pouvez ne pas être seul à décider. Comme vous le dites vous-même, vous détenez la majorité, donc vos décisions passent.

Quoique, l'autre jour... C'est pourquoi aujourd'hui Mickaël a un ticket de métro afin de remercier ceux qui ont voté pour la station de métro.

La Décision que vous proposez sera votée. Qu'est-ce qui vous gêne dans le fait de demander simplement l'avis du Conseil municipal et de ne pas rejeter l'opposition comme vous aviez dit que votre prédécesseur le faisait ?

Dernière chose, s'il s'agit seulement d'enlever les voitures ventouses, il suffit de remettre des zones bleues. D'aucuns ont pris cette Décision. Alors, vous cherchez les sous. Vous les avez dépensés à votre manière. Maintenant, il faut, Monsieur ROLLAND, trouver de l'argent pour remplir les caisses. Mais si ce n'était que cela, il y avait d'autres solutions pour éviter les voitures ventouses.

M. le Maire.- J'entends. Cela doit être votre seule proposition : zone bleue. Je relève que, sur la petite couronne parisienne, tout le monde recule au motif que la gestion humaine, c'est-à-dire les agents de contrôle, est infiniment plus coûteuse. J'entends que vous répétiez ce mantra depuis une vingtaine d'années. Si c'est la seule proposition que vous nous soumettez, je pense en effet que nous n'aurons pas beaucoup avancé.

M. CALMÉJANE.- D'une part, une petite précision par rapport à ce que vous avez évoqué, monsieur MAHMOUD, concernant la description de l'entrée de ville : je rappelle tout de même l'existence d'une police nationale dans ce pays. Enlever une voiture accidentée sur le toit relève de sa mission, d'autant que c'est une voie départementale, ce n'est même pas une voie communale. Il faut arrêter de donner l'impression que rien n'était fait et que, d'un seul coup, on est passé de l'ombre à la lumière, comme diraient certains.

D'autre part, si vous pouvez répondre à une question et apporter plus de précisions : tout à l'heure, vous avez évoqué un « *changement d'horodateurs pour appliquer ce nouveau règlement* ». S'agit-il d'un changement de logiciel ou d'un changement de l'ensemble des appareils ? Dans les deux cas, quel en est le coût ?

M. MAHMOUD.- Si j'ai dit « *changement* », je vous prie de m'excuser car ce n'est pas ce que je voulais évoquer. La mise en place de nouveaux horodateurs concerne le quartier de la piscine.

S'agissant des véhicules ventouses, ce n'est pas pour faire de l'argent. C'est un service qu'on propose aux administrés quand ils sont bloqués. Actuellement, on les libère en moins d'une demi-heure pour leur permettre de sortir de chez eux. C'est un nouveau service qu'on a développé grâce à la convention fourrière mise en place. Vous évoquez les voitures ventouses et le fait, si j'ai bien compris, que retirer les voitures ventouses était un moyen de faire de l'argent.

M. MINETTO.- Non, on s'est mal compris ou je me suis mal exprimé.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme LECŒUR.- Comme nous n'avons pas eu connaissance des secteurs de stationnement, notre groupe votera contre.

M. le Maire.- C'est entendu. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique — Résultat relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO et 11 voix contre de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE et M. MINETTO, Mme POCHON.

M. le Maire.- Cela semble bien se présenter. À retenir que les votes contre sont ceux de l'ensemble de l'opposition. Bien, je pense qu'on peut clore le scrutin. Je vous remercie. 21 voix pour, 11 voix contre, la Délibération est adoptée.

2. RESTITUTION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION X N° 166, SISE 11 ALLÉE DES DEUX COMMUNES À VILLEMOMBLE, AUX HÉRITIERS DE MADAME GERMAINE RENAUD

M. le Maire.- Il est apparu, au terme d'une enquête préalable des services de la Ville, que la parcelle cadastrée section X n° 166, propriété de Madame Germaine RENAUD, décédée le 4 janvier 1983, constituait un bien sans maître au sens des dispositions de l'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, dès lors que le seul héritier alors connu, Monsieur POUMEROL, né en 1922 et décédé en 2008, n'avait jamais fait valoir ses droits sur la succession, pourtant ouverte depuis plus de trente ans à la date de l'enquête.

On rappellera, en effet, que peuvent être considérés sans maître les biens qui « font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté » (cf. article précité).

Aussi la Ville a-t-elle, par une Délibération du 14 novembre 2019, « décidé d'acquérir de droit et à titre gratuit la parcelle cadastrée section X numéro 166, située 11, allée des Deux Communes à Villemomble ».

Dans ces conditions, Mesdames Céline RAMIER et Ingrid RAMIER ont, par la voie de leur Conseil, Maître Sandra PORTRON, avocate au barreau de Bordeaux, et en application des dispositions de l'article L.2222-20 du Code général de la propriété des personnes publiques, saisi, le 30 mai 2022, le Juge de l'expropriation du département de la Seine-Saint-Denis, aux fins de voir, à titre principal, ordonner la restitution de la parcelle cadastrée section X n° 166, et condamner, à titre subsidiaire, la commune de Villemomble à leur verser une somme de 125 000 €.

Il importe de préciser qu'ont été produits, dans le cadre de ce contentieux, un tableau réalisé par l'étude généalogique Girardot-Triomphe ainsi qu'un acte de notoriété établi le 23 février 2021 par Maître Pascal HAU-PALÉ, notaire, désignant tous deux Mesdames Céline et Ingrid RAMIER comme héritières de Madame Germaine RENAUD.

Il ressort également des pièces communiquées que Mesdames Céline et Ingrid RAMIER, respectivement nées les 22 janvier 1981 et 12 janvier 1983, ont acquis leur majorité en 1999 et en 2001, de sorte que le délai de prescription trentenaire précité n'avait pas couru à leur encontre, à la date du 14 novembre 2019.

Partant, rien ne s'oppose à ce que la Commune fasse usage de la faculté, qui lui est ouverte à l'article L.2222-20 du Code général de la propriété des personnes publiques, de restituer la parcelle cadastrée section X n° 166 aux consorts Ramier, dès lors, par ailleurs, que le bien n'a pas été aliéné depuis son intégration au domaine communal, ou utilisé d'une manière qui s'opposerait à une restitution.

Il s'agit d'une petite régularisation.

M. CALMÉJANE.- Je suis très à l'aise sur cette Délibération puisque je n'étais plus là en novembre 2019. C'était un autre qui présidait aux destinées. Il peut y avoir des erreurs sur les biens vacants et sans maître.

Il est vrai que ce n'est parfois pas facile de retrouver les héritiers. Vous avez lu toute la note et l'historique des démarches nécessaires pour retrouver quelqu'un en mesure d'exercer son droit de propriété.

Je voudrais profiter de cette Délibération n° 2 pour demander des précisions sur la parcelle V130 au 57, Meissonier, un bien apparemment vacant et sans maître sur lequel vous aviez pris aussi quelques orientations.

M. le Maire.- La réponse est non parce que ce n'est pas dans la Délibération ; ce n'est pas le sujet. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix la Délibération n° 2.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : 27 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIĆ, Mme MELART, Mme BLANCO, M. MINETTO, Mme POCHON et 6 abstentions de M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE.

M. le Maire.- La Délibération est approuvée par 33 voix, 27 pour et 6 abstentions.

Il est 17 h 31. Je pense que nous pouvons souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble de nos écoliers puisque c'était le dernier jour de la période scolaire. Ils sont désormais en grandes vacances. Félicitations à eux pour leur réussite scolaire.

3. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX DE BASSE TENSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION RUE DU PLATEAU À VILLEMOMBLE ET À NEUILLY-SUR-MARNE

10

M. le Maire.- Dans le cadre du réaménagement de la rue du Plateau, de l'avenue des Princes et du chemin du Prince, la Ville de Neuilly-sur-Marne souhaite enfouir les réseaux aériens de basse tension, de télécommunication et de fibre optique.

La rue du Plateau est située sur le territoire des communes de Neuilly-sur-Marne et de Villemomble. Les habitations situées rue du Plateau côté Villemomble sont raccordées depuis les poteaux situés à Neuilly-sur-Marne. Afin d'enfouir les réseaux à Neuilly-sur-Marne, il est nécessaire d'enfouir les réseaux à Villemomble.

Les deux villes se sont rapprochées et sont parvenues à un accord. Il est nécessaire, pour permettre la réalisation de ces travaux, de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la ville de Neuilly-sur-Marne.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

M. CALMÉJANE.- Ce secteur fait l'objet de nombreux travaux et c'est tant mieux pour nos collègues de Neuilly-sur-Marne. À signaler tout de même que, concernant les travaux d'assainissement, par l'intermédiaire de Grand Paris Grand Est dont vous exercez la vice-présidence au titre de l'Assainissement, le panneau de chantier est toujours là alors que le chantier est terminé depuis presque un an.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique — Résultat relevé par l'administration : Unanimité

M. le Maire.- Le scrutin est clos. Par 33 voix, c'est un vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

4. APPROBATION DU PROTOCOLE BIPARTITE ENTRE GRAND PARIS GRAND EST ET LA VILLE DE VILLEMOMBLE – MISE EN ŒUVRE DU NPNRU DES MARNAUDES – FOSSE AUX BERGERS – LA SABLIERE

M. le Maire.- Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'inscription de Villemomble, avec la ville de Bondy, au NPNRU fait suite à la publication de l'arrêté du 20 novembre 2018 relatif à la liste complémentaire des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cet arrêté précisait *a posteriori* que les quartiers dits d'intérêt régional approuvés conjointement entre l'ANRU et la région Ile-de-France dès 2016 devaient être inscrits au NPNRU.

Dans ce cadre, les projets inscrits au NPNRU font désormais l'objet d'une contractualisation en deux temps : le protocole de préfiguration, puis la convention de renouvellement urbain, à la suite d'une présentation en Comité d'Engagement ANRU. Le protocole de préfiguration, approuvé par l'ANRU et les villes, précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains qui seront déclinés par la suite dans les conventions pluriannuelles. Il s'agit d'une véritable feuille de route qui engage les partenaires signataires.

Lors de cette phase de protocole, l'EPT Grand Paris Grand Est n'existant pas et le quartier concerné étant intercommunal entre Bondy et Villemomble, le projet de renouvellement urbain des Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière fut intégré au protocole de préfiguration d'Est Ensemble. Ce dernier a été signé entre l'État, l'ANRU, l'EPT Est Ensemble et la Ville le 7 juin 2017.

Le transfert de la compétence Renouvellement urbain a été acté au 1^{er} janvier 2018 à Grand Paris Grand Est, au même moment que la compétence Aménagement, au sens que le Renouvellement urbain relevait de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme (actions de restructuration urbaine, mises en œuvre en quartiers de la politique de la ville).

Depuis ce transfert de la compétence, l'EPT est donc compétent pour conduire l'opération d'aménagement d'ensemble du quartier Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière. Ce projet de renouvellement urbain d'intérêt régional a été examiné le 7 novembre 2019, puis le 13 février 2023, par les membres du Comité d'Engagement de l'ANRU sur la base des éléments transmis et actualisés par le porteur de projet.

La signature de la convention est en cours et devrait être finalisée courant 2023.

Le quartier Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière se décompose en plusieurs secteurs articulés autour d'un espace sportif, dénommé Alain Mimoun, situé sur la commune de Villemomble.

Outre une intervention lourde sur le patrimoine locatif social (démolition de 397 logements sur Villemomble, dont 247 dans le temps du NPNRU reconstitués au « 1 pour 1 » dont 92 sur site, requalification/résidentialisation de tout ou partie du patrimoine conservé), le projet prévoit le réaménagement des espaces extérieurs du quartier qui sont dégradés, et ce, dans une logique de désenclavement.

La réalisation de ces aménagements se déroulera en plusieurs phases opérationnelles en lien avec les interventions des bailleurs sur leur patrimoine, avec une première phase ciblant les aménagements extérieurs de l'espace Mimoun qui fait déjà l'objet d'un protocole dédié entre les deux collectivités.

Conformément à la délibération du Conseil de Territoire du 16/11/2021 qui affirme le principe de neutralité financière pour l'EPT des opérations de renouvellement urbain transférées par les communes, ce protocole détaille :

- les engagements financiers pris d'un commun accord avec la Ville sur les lignes d'opérations de la maquette financière ANRU désormais sous maîtrise d'ouvrage EPT ;
- les conditions dans lesquelles l'EPT assure la maîtrise d'ouvrage des études générales et spécifiques relatives à chaque quartier concerné ;

les conditions dans lesquelles l'EPT assure la maîtrise d'ouvrage des opérations, inscrites au NPNRU le concernant, d'aménagement et/ou d'équipement dans leur phase de réalisation ;
les modalités de rétrocessions futures et de remise en gestion des ouvrages à la Ville ;
– les dispositions prévues pour alerter la Ville en cas d'évolution du projet ayant des incidences financières, afin de décider conjointement des décisions afférentes.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le protocole bipartite entre la ville de Villemomble et l'Établissement Public Territorial relatif à la mise en œuvre du NPNRU des Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière.

Vous aurez deviné que, lors du prochain Conseil de Territoire, prévu le 11 juillet, suivra la Délibération miroir. Qui veut prendre la parole sur ce sujet ?

M. MINETTO.- La question s'adresse à M. ROLLAND. On voit un reste à charge pour la ville de 3,8 millions. Je crois que, lors de l'avant-dernier Conseil municipal, on a voté un budget d'un peu plus de 5 millions pour le Cœur de Ville. Or, $5 + 3 = 8$ millions, sans compter les parkings que vous préemptez ici et là. Cela rentrera-t-il dans votre budget, monsieur ROLLAND ? Je me pose la question parce que, visiblement, vous cherchez de l'argent à droite et à gauche en ce moment.

M. ROLLAND.- Je tiens à dire qu'on parle d'un sujet différent du Cœur de ville. C'est le pilotage par l'EPT de l'ensemble de l'opération. Financièrement, la commune n'assume que le reste à charge après déduction de toutes les subventions obtenues, etc.

Sur ce protocole, une sorte de phase deux, je rappelle que la commune a signé un premier protocole concernant Villemomble.

S'agissant de Mimoun, je peux vous donner une information : *in fine*, le reste à charge s'élève à 288 000 € alors qu'on avait budgété un peu plus de 350 000 €.

Concernant les Marnaudes – La Sablière, la mission ECU est intégrée dans le budget (première ligne). Pour la commune, cette phase apparaît en subvention d'équipement versée pour un budget de 80 000 €. On est donc légèrement en avance ; on innove.

L'opération sur les travaux, d'un montant 3,9 millions, démarre à partir de 2024. Et si vous regardez le ROB, et le PPI qui est dans le ROB, vous voyez à ce sujet des tranches de l'ordre de 1,3 à 1,4 million par année. Cela couvre cette opération. Budgétairement, pour l'année en cours, la mission ECU est prévue. L'opération des travaux, présentée dans le PPI, s'échelonne sur les années suivantes.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique — Résultat relevé par l'administration.: Unanimité.

M. le Maire.- C'est un vote à l'unanimité. Je vous en remercie, mes chers collègues.

5. MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) À VILLEMOMBLE

Mme FITAMANT.- La CAF demande, à la suite de la parution de l'information technique 2022, une information visant à préciser certains points d'application des circulaires 2014-009 et 2019-005 relatives à la Prestation de Service Unique, à se mettre en conformité sur le règlement de fonctionnement afin de bénéficier des subventions de la CAF.

- Mise à jour des éléments de calcul du tarif horaire pour l'année 2023 (mise à jour à effectuer annuellement) :

- Le taux d'effort
- Les barèmes plancher et plafond
- Mise à jour des éléments de facturation :
 - Pour l'accueil des enfants vivant en famille d'accueil au titre de l'ASE
 - Pour l'accueil d'urgence
 - Sur la base des ressources pour les familles non-allocataires, sans avis d'imposition, sans fiche de salaire
- Principes de facturation précisés :
 - Toute demi-heure entamée est une demi-heure due
 - Accueil occasionnel en fonction des heures de présence réelle selon une réservation
- Insertion des modalités pour définir les heures de présence réelle en cas d'absence de pointage des familles ou de défaillance du système
- Suppression de la demande de justificatif de travail dans le dossier administratif de la famille (car ceci ne peut pas être une condition d'accueil)
- Inscription de la mention obligatoire suivante :

« Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF ».

13

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) afin de prendre en compte les nouvelles réglementations.

M. MINETTO.- Premier point : on trouve de nouveau les quatre semaines du mois d'août fermées. En fait, si je ne me trompe pas, ce sont trois semaines obligatoires en août. On reparle du règlement. Nous voulons redire ici que cela va à l'encontre de la manière de travailler en 2023. En effet, qui autour de la table prend trois semaines de vacances en août ? On dira 7 sur 35. Je vous remercie de votre réponse et de cette transparence.

Je veux dire par là que ce n'est plus la manière de travailler. Les gens prennent de petites séquences et les entreprises ne ferment plus en août comme c'était le cas avant. Je travaille dans l'industrie et les grosses industries ne ferment plus au mois d'août. Autant pour Noël cela pourrait se comprendre parce que c'est une semaine et que c'est organisable, autant il ne nous paraît pas facile de fermer trois semaines en août dans le sens où, pour des familles dont les deux parents travaillent ou des familles monoparentales – la plupart des cas concernés par la crèche –, ce n'est pas possible.

Deuxième point : le référent Santé et Accueil inclusif. Peut-on nous expliquer de qui il s'agit ?

Troisième point : les PAI. Tel qu'est rédigé le règlement, le PAI est établi en concertation avec le référent Santé et Accueil inclusif de la structure, le médecin traitant de l'enfant et l'infirmière ou la puéricultrice de la collectivité d'accueil. Tout à fait d'accord. Mais on ne parle nulle part des parents là-dedans. On aurait aimé peut-être voir apparaître les parents. À l'école, c'est comme cela que cela se passe. Les parents sont inclus dans la rédaction du PAI.

Dernier point : on a cru comprendre que, à la rentrée, il manquerait 12 postes parce que vous n'arrivez pas les pourvoir (ce n'est pas obligatoirement de votre faute) dont 8 directement auprès des enfants selon le cadre réglementaire. L'accueil temporaire Cadet Rousselle, situé à Benoni, serait également temporairement fermé.

J'en viens à ma question : On a bien compris que vous effectuez des recherches pour trouver du personnel. Il ne s'agit pas de dire que vous restez assis dans votre fauteuil sans bouger. Pour autant, la Ville est-elle attractive pour les gens qui voudraient y travailler ?

Prenons l'exemple de la prime. Le montant forfaitaire est le même puisqu'il est déterminé par le niveau de l'agent. Si je ne me trompe pas, on a voté une prime de 50 € à Villemomble. Je parle non pas de la prime du chef mais bien de la prime qu'on a votée à 50 €. Dans d'autres villes, cette dernière est de l'ordre de 100 € à 150 € par mois. La ville est-elle attractive alors que, dans le même temps, d'autres donnent plus d'argent pour effectuer le même travail ?

M. le Maire.- Patricia, pour les premières réponses.

Mme FITAMANT.- Je rappelle que la fermeture du mois d'août a été votée en 2022. Encore une fois, pourquoi cette fermeture ? Ce choix correspond aux congés et au résultat d'un sondage réalisé auprès des familles. L'ensemble des parents partait principalement au mois d'août. On a proposé à ceux qui n'avaient pas de solution les assistantes maternelles de la crèche familiale. On a donc trouvé des solutions.

Le référent Santé et Accueil Inclusif peut être un médecin, une puéricultrice, une infirmière ou une infirmière puéricultrice. On a embauché une infirmière puéricultrice qui a commencé le 1^{er} juin et qui effectue sur Villemomble dix-huit heures de référent Santé et Accueil Inclusif.

M. MINETTO.- Est-ce une infirmière ?

Mme FITAMANT.- Elle est infirmière puéricultrice, donc avec une bonne expérience dans ce domaine. C'est un très bon point.

Pour les PAI, on est bien évidemment avec les parents. Quand, par exemple, un enfant souffre d'asthme, il est suivi par un allergologue. Les parents emmènent les enfants voir l'allergologue: Ensemble, ils travaillent sur une ordonnance pour mettre en place la Ventoline® ou des traitements d'urgence si besoin. À ce moment-là, ce PAI sera mis en place avec la crèche et avec le référent Santé et Accueil Inclusif de façon à intervenir en toute sécurité. C'est donc entre le médecin, les parents et le référent Santé et Accueil Inclusif. Évidemment que, pour des enfants de cet âge, les parents sont parties prenantes. Effectivement, on déplore un manque de personnel. Je participe moi-même à des forums métiers pour présenter les postes de Villemomble. Je prends même part à un *job dating* à Pôle Emploi au mois de juillet. Je ne ménage pas ma peine pour trouver du personnel. On n'est pas mal. Je peux vous confier que des candidates se sont présentées pour des recrutements. J'espère que cela se concrétisera. En tout cas, on met tout en œuvre pour accueillir au mois de septembre toutes les familles inscrites en régulier.

M. le Maire.- Je reprends la parole pour tout de même dire un mot sur la rémunération. Je ne sais pas si tu l'as évoqué, Patricia, mais, à la vérité, ce n'est pas 50 €. En moyenne, nos professionnels touchent une prime de 250 €. De ce point de vue, je pense que, en termes d'attractivité et de compétitivité, on est vraiment là. C'est un problème global, notamment dans le cadre de la Petite enfance. Patricia l'a très bien dit.

Il faut faire feu de tout bois pour avoir suffisamment de professionnels. Nous adressons, Patricia FITAMANT, adjointe à la Petite Enfance, et moi-même, un courrier à l'ensemble des parents pour transmettre notre souhait de proposer un service public de qualité de la Petite Enfance et ne pas nous satisfaire d'un taux d'encadrement au rabais, qui permet tout de même d'ouvrir la structure et assurer la qualité qui nous semble absolument nécessaire.

M. MINETTO.- Loin de nous de penser que Mme FITAMANT n'accomplit pas son travail. Pas du tout et vous le savez bien. Notre crainte concerne le manque de personnel par rapport à l'encadrement réglementaire demandé par la CAF. Nous trouvons inquiétant que 8 postes de la Petite Enfance ne soient pas pourvus alors que nous savons que la demande est plus importante. Si je ne me trompe pas, la CAF juge que Villemomble n'accueille pas assez par rapport aux attentes. En ce moment, on est limité.

Monsieur le Maire, vous parlez de 250 € pour les agents, c'est enregistré par la caméra. Or, ce n'est pas ce qu'on nous dit. À Villemomble, on toucherait beaucoup moins que dans d'autres villes. Si c'est faux, mes sources sont mauvaises mais que les gens qui me l'ont dit l'entendent bien : ils peuvent toucher 250 € lorsqu'ils travaillent à la Petite Enfance. Dont acte.

M. le Maire.- Mon information vient directement de la DRH. Je ne vois pas d'autres prises de parole. Je vous propose donc d'approuver cette Délibération.

M. MINETTO.- Petite explication de vote : nous voterons contre à cause du mois d'août.

Il est procédé au vote électronique — Résultat relevé par l'administration : 31 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO et M. CALMÉJANE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE et 2 voix contre de M. MINETTO, Mme POCHON.

6. INSTAURATION D'UNE GRATUITÉ DE LA PISCINE DU 18 JUILLET AU 11 AOÛT 2023

M. le Maire.- Le dernier point à notre ordre du jour concerne l'instauration d'une gratuité de la piscine pour cet été, du 18 juillet au 11 août. La période prend en compte les après-midis uniquement, aux horaires habituels d'ouverture. À noter que les bénéficiaires sont les Villemomblois, sur présentation d'un justificatif de domicile établi sur la commune. Je cède la parole à Philippe LABRO, adjoint aux Sports, pour compléter cette Délibération que je vous invite à aborder tous ensemble.

M. LABRO.- Comme vous l'avez dit, les bénéficiaires seront les Villemomblois sur présentation d'un justificatif de domicile établi sur la ville. La sécurité sera renforcée pendant toute la durée de la gratuité de la piscine. La ville et, par la délégation, le responsable de la piscine pourront décider de stopper les entrées en fonction de la capacité d'accueil maximale de l'établissement, de l'affluence, du jour ou du nombre de maîtres-nageurs présents et ce, afin de garantir la sécurité de tous les usagers. En outre, la fermeture totale pourrait être déclenchée en cas de problème technique ne permettant pas d'accueillir le public dans des conditions d'hygiène et de sécurité requises.

M. le Maire.- Merci pour ce complément. Y a-t-il des prises de parole ?

M. MINETTO.- C'est une bonne chose d'ouvrir la piscine gratuitement. Entendez-le. À combien estimez-vous sa capacité maximale ?

M. LABRO.- La capacité maximale de la piscine atteint à peu près 400 personnes mais le maître-nageur peut décider d'en accepter moins. S'il juge que les personnes sont turbulentes ou ne respectent pas la quiétude des autres, il peut demander à baisser le nombre maximum de présents.

M. MINETTO.- Question subsidiaire : avez-vous prévu un fonctionnement particulier avec des entrées d'une ou deux heures, puis éventuellement une rotation ou pas ? Est-ce au petit bonheur la chance ? Comme cela se produit ailleurs.

M. le Maire.- À ce stade, on peut dire qu'on renforcera le contrôle, même si on ne marque pas justement le passage à la caisse, pour réguler l'accueil jusqu'à la zone où retirer ses chaussures, puis sur la partie vestiaire et la partie douche, pour mieux gérer le flux tout au long du processus puisque les bassins ne sont pas l'unique préoccupation. On souhaite que l'opération connaisse un large succès. On prendra des dispositions particulières en termes de sécurité à l'entrée et de surveillance non seulement des bassins dans l'établissement, mais également du solarium. On n'économise pas la caissière. Au contraire, on met le service municipal en ligne pour proposer le meilleur accueil.

M. LABRO.- Un petit complément : dans le solarium, nous avons installé deux tables de ping-pong, ce qui permet de faire un peu d'activité.

M. MINETTO.- Ce sujet m'intéresse. Cela ne remplace pas pour autant Villemomble Plage, on est d'accord. C'est bien que ce soit gratuit mais cela ne remplace pas ce qu'il se passait à l'extérieur.

Je pose une dernière question sur un point technique : on a cru comprendre que le fait d'avoir baissé la température de la piscine à un moment donné pour faire des économies avait, en fait, coûté de l'argent. Est-ce exact ?

M. le Maire.- On ne dira pas coûter de l'argent mais il apparaît effectivement que solliciter cette vieille dame, en faisant fonctionner à une autre température certains tuyaux (je n'entrerai dans le détail, je ne suis pas technicien) a eu des conséquences et a provoqué des fuites. On n'a pas perdu de l'argent ; on a arrêté d'en gagner. On a donc cessé la mesure pour que la piscine assure sa première mission : l'apprentissage du savoir-nager.

M. BIYOUKAR.- Notre groupe votera bien évidemment pour cette Délibération. En revanche, l'intention, plutôt malhonnête, me gêne.

J'ai discuté avec vos élus au Sport, à la Prévention et à l'Enfance et les trois m'ont répondu, pour reprendre les mots de M. MINETTO, que cette gratuité visait à remplacer Villemomble Plage, puisque vous avez été dans l'incapacité d'organiser cet événement.

Pour rappel, la piscine est soumise à un règlement intérieur. À titre de comparaison avec cette gratuité, Villemomble Plage était ouvert du lundi au dimanche, de 13 h 00 à 20 h 00, sans limitation du nombre de participants. Les mineurs pouvaient y entrer. Un jeune de 17 ans pouvait venir à Villemomble Plage avec son petit frère de 9 ans alors que, à la piscine, ce même jeune de 17 ans ne pourrait pas entrer avec son petit frère. À Villemomble Plage, on pouvait courir, crier de joie, manger, jouer au ballon alors que, à la piscine, on ne peut pas courir, on ne peut pas crier, on ne peut pas manger et on ne peut pas jouer au ballon.

Dans la Délibération, il est écrit que le responsable peut décider de stopper les entrées en cas de forte influence ou en cas de manque de maîtres-nageurs. Vous expliquiez à l'Assemblée générale de la section natation, monsieur le Maire, que vous aurez des difficultés à ouvrir la piscine tous les jours cet été par manque de maîtres-nageurs. En avez-vous spécialement recruté pour cette période ? Et avez-vous pensé à eux ? S'il y a une très bonne communication de la part la ville, la piscine verra de nombreuses familles et de nombreux jeunes se présenter du mardi au dimanche.

Pour finir, monsieur le Maire, vous nous expliquez à longueur de journée que vous êtes dans l'obligation de dégager des économies un peu partout. Vous vouliez fermer la piscine quatre mois pour faire des économies. Je trouve donc un peu ubuesque de la rendre gratuite, ce qui est très bien. Encore une fois, c'est l'intention qui me gêne. On votera pour mais votre intention est un peu malsaine.

M. le Maire.- Il n'y a rien de malsain dans la volonté de prendre ses responsabilités et de vouloir bien gérer une collectivité importante au service de ses 30 000 habitants. Je ne vois rien de malsain dans le fait de vouloir contrôler notre budget, notre dépense publique et d'être néanmoins au service des Villemomblois. Je crois que cette mesure, sans gloser plus avant, est innovante et populaire. Je pense qu'elle peut remporter un certain succès, même si nous procédons d'une façon mesurée. J'ai d'ailleurs cru comprendre que l'ensemble des bancs de la majorité et des minorités votera pour cette gratuité de la piscine.

Quant à la sécurité, parce que ce serait ce qui vous importerait, Monsieur, nous aurons les maîtres-nageurs nécessaires. Nous n'en embauchons pas de supplémentaires. On a, de mémoire, 6 + 2 postes ouverts et, depuis lors, on s'est chargé de les pourvoir. Cela permettra donc de présenter au plus large public une offre, je le répète, innovante et intéressante.

M. FITAMANT.- Je voudrais préciser à M. BIYOUKAR que les enfants pourront courir, manger, jouer au ballon des 18 au 30 juillet dans le cadre de l'événement Balloonmania au stade Claude Ripert.

M. le Maire.- Merci beaucoup, cher collègue. L'annonce avait son importance. Elle vous éclaire encore mieux pour voter.

Il est procédé au vote électronique — Résultat relevé par l'administration : Unanimité.

M. le Maire.- La Délibération est remportée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Notre ordre du jour est terminé. Néanmoins, vous avez pu relever que des notes d'information étaient posées sur les tables. Ces dispositions ne requièrent pas de vote de notre assemblée mais, au motif que les compétences Urbanisme et Aménagement du Territoire sont remontées au Conseil de Territoire – ce dernier se réunira le 11 juillet prochain –, des décisions importantes seront votées par l'ensemble des conseillers territoriaux.

Il me semblait tout de même de bon aloi que vous disposiez d'une information non seulement sur l'état d'avancement de la procédure du projet de PLUi, mais également sur notre procédure des modifications n° 2 et n° 3 de notre propre PLU afin d'améliorer la gestion du domaine public et l'urbanisme et du droit des sols sur notre commune, avant l'avènement du PLUi qui sera arrêté le 11 juillet.

Ce dernier entrera dans une procédure non pas contradictoire mais de consultation et d'avis des parties prenantes pour une exécution qui démarrera à l'été 2024. Il me semblait donc important de vous transmettre ces notes de synthèse.

🔗 Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

M. le Maire.- Par ailleurs et plus traditionnellement, je vous fais part des Décisions prises en vertu du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des contrats et marchés notifiés. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

M. CALMÉJANE.- Je crois que c'est la première fois en trois ans que vous nous faites un petit compte-rendu du Conseil de Territoire. C'est passionnant. Il serait également intéressant que vous nous donniez de temps en temps des informations sur ce qui se passe à l'échelon métropolitain. On n'a jamais connu votre avis, par exemple, sur la création de la zone à faibles émissions qui normalement concerne les communes autour de l'A86.

À l'époque, j'avais demandé le rattachement de la ville de Villemomble pour ne pas reproduire, si vous me permettez l'exemple, l'effet Tchernobyl. La pollution ne s'arrête pas à l'A86 à Rosny ; elle va beaucoup plus loin dans le périmètre. Vous nous dites régulièrement que 42 000 à 44 000 véhicules entrent dans Villemomble. Vient le moment des choix politiques. La ville de Villemomble aurait clairement dû se positionner sur la ZFE à la Métropole même si la Délibération qui devait être présentée la semaine dernière a été reportée, du fait des événements qui ont, si je puis dire, embrasé toute la France.

Pour en revenir aux éléments du Territoire, on s'est vu il y a un peu plus d'une quinzaine de jours en Commission Urbanisme et, curieusement, vous ne nous avez fourni aucun document par rapport à ceux qui sont présentés ce soir. Ce sera presque insuffisant pour en parler.

Certes, dans sa forme globale et avec le processus d'élaboration qui comporte une certaine rigidité administrative, le PLU a fait l'objet d'une communication que j'appellerai institutionnelle de la part du Territoire où tout un chacun a pu prendre connaissance de différents éléments. Une réunion publique s'est également tenue, mais à laquelle d'ailleurs peu de monde a assisté parce que, là aussi, la communication était un peu homéopathique.

Je voudrais tout de même attirer l'attention sur la dernière page de la note que vous nous donnez. Celle-ci concernera la Délibération présentée en Conseil de Territoire sur la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Villemomble. Vous choisissez seul, sans en avoir informé le Conseil municipal, de faire passer en zone UI (zone d'activité économique) tout le secteur où se trouvent actuellement les constructions gérées par l'entreprise ADOMA dans l'objectif de reconstruire 288 logements. Or, nous savons tous que ce secteur est complètement isolé, marginalisé.

C'est pourquoi, à l'époque du POS ou du PLU, on l'avait exprès laissé en industriel. L'idée nous paraissait intéressante. Si une démolition était un jour nécessaire, il s'agirait davantage d'étendre la zone d'activité que de continuer à avoir des constructions pour des travailleurs migrants. Ces populations sont installées là parce que c'est la solution de facilité de toutes les communes : on vous met le plus loin possible à la périphérie. L'État avait mené cette politique dans les années soixante-dix pour Villemomble. Il a procédé ainsi dans de nombreuses autres communes. Ces populations sont complètement isolées, marginalisées : pas de transport en commun, pas d'activité, pas de commerce, etc.

Je considère que c'est une véritable erreur de permettre la reconstruction sur site de ces logements. ADOMA dispose d'une compétence nationale. Il pouvait regarder dans d'autres communes. On connaît l'état du bâti. On sait qu'ils l'ont laissé se dégrader, qu'il ne correspond ni aux normes environnementales ni aux normes actuelles d'occupation des résidents. Mais ce n'est pas une raison pour, 50 ans après, répéter la même erreur que l'État a commise, c'est-à-dire de construire de l'habitat social dans un secteur complètement marginalisé de la commune.

C'était notre objectif : si jamais démolition était ordonnée, c'est de l'activité industrielle. Ce n'est ni le même contexte ni les mêmes besoins de desserte. Là, presque en catimini, vous prenez seul une décision qui passera au Conseil de Territoire. Je pense que nos collègues territoriaux se désintéressent de ce qui arrive à Villemomble et voteront pour. Cette conduite aura tout de même un impact très lourd dans l'organisation de ce secteur. La requalification de la rue Laennec était bien. Vous vous en êtes félicité et vous avez présidé une mini inauguration.

18

M. le Maire. - Ah !

M. CALMÉJANE. - On l'avait commencé, donc vous vous êtes permis d'inaugurer un chantier mené par ma majorité. C'est bien d'inaugurer des choses que d'autres ont entreprises, avec un an de retard, de plus, parce que le Territoire est venu s'en occuper et je ne vous en rajoute pas.

M. le Maire. - Pas du tout.

M. CALMÉJANE. - Si. Je demande vos explications sur ce point : pourquoi reconstruire 288 logements dans un secteur difficile d'accès ? Lequel, malheureusement, fera perdurer une situation sociale extrêmement précaire pour les gens qui y habitent, actuellement ou dans le futur.

M. MINETTO. - Avant de parler des Décisions, contrats, etc., serait-il possible de nous transmettre des éléments sur les sinistres ? À la réunion des présidents, vous avez déclaré que vous nous feriez un point sur les maisons qui avaient brûlé et, entre autres, sur l'avenue Outrebon. Ai-je bien compris ?

M. le Maire. - Les maisons qui ont brûlé ? Je pourrais vous en dire quelque chose.

M. MINETTO. - Vous avez dit que vous nous aviseriez des deux sinistres.

M. le Maire. - Deux sinistres sont survenus sur des immeubles, avenue Outrebon et rue Denis Papin.

M. MINETTO. - Ai-je bien compris ? Me trompé-je ? Les collègues, une confirmation ou une infirmation ? (*Confirmation de l'opposition.*) Non, je ne me trompe pas.

M. le Maire.- Concernant le propos que je viens d'entendre sur un secteur marginalisé, vous savez que certains de nos concitoyens habitent la rue Laennec, n'est-ce pas ? Je me demande si vous vous en rendez compte.

M. CALMÉJANE.- Oui.

M. le Maire.- Des activités économiques prennent place dans cette zone.

M. CALMÉJANE.- C'est un constat géographique.

M. le Maire.- Je m'exprime, monsieur CALMÉJANE, écoutez parce que, là, vous nous avez offert un florilège d'erreurs.

M. CALMÉJANE.- Monsieur le professeur ?

M. le Maire.- D'abord, c'est une rue habitée. Les résidents doivent goûter le fait que l'ancien maire de Villemomble dise : « *C'est un secteur marginalisé.* » Ensuite, une autre partie de notre territoire — que je ne considère pas être marginalisée — fera justement l'objet d'une démolition/reconstruction. C'est le sujet du NPNRU. Là, en revanche, vous trouvez que c'est opportun. Alors, oui, je vous le dis, ADOMA s'est rapproché de nous en indiquant que, aujourd'hui, les conditions d'accueil n'étaient plus adaptées à la population pour laquelle il travaille et à l'évolution de la demande. On parle de la transformation d'un foyer d'une personne vivant seule dans une chambre de 7 ou 9 m² avec espaces communs partagés en un foyer résidence pour un autre type de population dans des studios, T1, T1 bis. Je pense que, en termes qualitatifs, cela permet surtout d'améliorer les choses et l'offre face à une demande très importante sur laquelle l'institution ADOMA a évolué.

J'ai eu l'occasion de visiter pas moins de deux résidences à Bobigny qui ont fait l'objet de la même mutation. Elles répondent ainsi à des familles monoparentales, à des personnes dans une situation transitoire. Le modèle du travailleur immigré qui logeait dans une chambre et passait la moitié du temps sur le territoire se retrouve de moins en moins. Dès lors, c'était une opportunité que, sur son patrimoine, ADOMA mène cette opération. Celle-ci s'étendra jusqu'en 2027-2028 selon les délais de livraison indiqués. La démolition et la reconstruction sur site, comme toute affaire à tiroirs, génèrent des perturbations sur plusieurs années.

Je pense que — les bancs de la gauche de notre assemblée ne me diront pas le contraire — cela concourt aussi à produire du logement et du logement aidé. De 288 chambres, on passera à 288 logements de qualité et neufs, gérés par un opérateur qui possède le savoir-faire (trois chambres équivalent à un logement social).

Je suis désolé mais je m'inscris totalement en faux avec ce que vous dites. Un territoire marginalisé sur la rue Laennec ? Celle-ci n'a pas été reprise en maîtrise d'ouvrage du Territoire ; vous vous trompez complètement. Les communes de Villemomble et de Rosny-sous-Bois se sont entendues. Nous avons d'ailleurs un accord avec la ville de Rosny plutôt favorable à nos finances. On aurait dû payer 60 % de l'opération, on n'a payé que 50 %. La ville de Rosny-sous-Bois s'est occupée du marché et de la réalisation des travaux. On était très heureux de présider l'inauguration de la première vraie piste cyclable de Villemomble, avec justement une reprise totale de cette voie désormais arborée. Sur le sujet du vélo, la présidente de l'association RosnyCyclettes était présente et nous disait que c'était tout à fait opérant.

Ce n'est absolument pas un secteur de relégation. Aujourd'hui, on travaille avec des services de l'État, sous l'égide du Territoire, pour aménager les terrains délaissés de l'A103. On nourrit la grande ambition d'une zone artisanale, de mobilités douces et d'un passage vers le chemin de la Pelouse. Si vous ne l'empruntez jamais, monsieur CALMÉJANE, parce que vous considérez que c'est un secteur en déshérence, je vous invite à y aller avec votre vélo. Vous découvrirez la piste cyclable qui vous propose de poursuivre sur chemin de la Pelouse. Pour le moment, le travail n'est pas terminé mais elle bénéficiera prochainement d'un traitement. Je pense que je vous ai appris des choses ce soir.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, comme nous en parlions entre nous, c'est très bien de construire des logements sociaux mais c'est encore mieux quand ils sont répartis dans toute la ville et non pas mis dans un coin. Des logements sociaux près de la gare seraient aussi intéressants.

M. le Maire.- Et il y en a.

Avez-vous des prises de paroles sur les décisions, contrats et marchés ?

2023/34 - OBJET - Convention d'occupation du domaine public passée avec la société AZ RECYCLAGE, occupante de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble (montant du loyer : 710 € par mois)

2023/35 - OBJET - Convention d'occupation du domaine public passée avec la société DRM FORMATION, occupante de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble (montant du loyer : 300 € par mois)

2023/36 - OBJET - Convention d'occupation du domaine public passée avec la société S.L.P. COPRO, occupante de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble (montant du loyer : 945 € par mois)

2023/40 - OBJET - La convention d'occupation du domaine public passée avec la société A'CAD, occupante de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble. (montant du loyer : 600 € par mois)

Mme LECŒUR.- Pourquoi les loyers n'apparaissent-ils pas identiques ?

Est-ce que je continue ?

M. le Maire.- On répond déjà à cette question. Je me tourne vers les collègues en charge de l'Hôtel d'entreprises. L'Hôtel d'entreprises de Villemomble, par convention avec le territoire, s'occupe de son hôtel d'entreprises. C'est une petite originalité dont nous ne sommes pas peu fiers, François ACQUAVIVA et moi-même. Avec Pascale PAOLANTONACCI et François ACQUAVIVA, nous avons réussi un véritable sauvetage de l'hôtel d'entreprises qui avait été déconsidéré – oublié par certains, non pris en charge pas d'autres. Et je suis toujours aussi fier de dire que nous affichons aujourd'hui un taux de remplissage de 100 % des locaux. Ensuite, les tarifs diffèrent parce que, justement, les choses s'avèrent inégales par ailleurs.

20

M. ACQUAVIVA.- Les tarifs ne relèvent pas uniquement des surfaces.

Mme LECŒUR.- J'ai calculé en fonction de la surface.

M. ACQUAVIVA.- À chaque bureau correspond un tarif : un bureau à 12 m², c'est tant ; un bureau à 16 m², c'est tant ; un bureau à 20 m², c'est tant. Ce n'est pas rapporté à un indice de m² constant parce que les charges ne sont pas forcément les mêmes.

Mme PAOLANTONACCI.- Je vous rappelle qu'on a voté les tarifs en délibération du Conseil municipal, madame LECŒUR, et ils n'ont justement pas changé. Malgré la crise, on a tenu à ne pas les augmenter.

2023/38 - OBJET - Approbation de la convention de mise à disposition, à titre onéreux, du stade Alain Mimoun sis 38 bis allée des Deux Communes - 93250 VILLEMOMBLE, à l'association ENTRAIDE SOLIDAIRE, les vendredi 21 avril 2023 de 7h à 11h et samedi 22 avril 2023 de 9h à 19h (montant de la recette : 1 313 €)

Mme LECŒUR.- Pourquoi leur avoir fait payer les deux jours ? Je peux comprendre le premier, c'est la prière de l'Aïd mais le deuxième jour était une fête. J'y suis allée. C'était organisé sur le stade avec des structures gonflables et de la restauration pour tous les Villemomblois. Je ne comprends donc pas pourquoi on leur fait payer le deuxième jour contrairement, par exemple, à Balloonmania ou au centre social. C'est une association, je ne vois donc pas pourquoi on leur fait payer un côté festif.

M. le Maire.- La Délibération était ainsi prévue : d'une part, selon que c'était le bon jour pour la mise à disposition ; d'autre part, des activités produisant facturation se sont déroulées là. Le contrôle de la légalité, particulièrement vigilant sur ces sujets, a vérifié et c'est passé. En l'occurrence, l'association s'est acquittée du coût.

Mme LECŒUR.- Vous dites que l'association a payé, n'est-ce pas ?

M. le Maire.- Oui, bien sûr.

M. le Maire.- M. CALMÉJANE sollicite la parole.

Mme LECŒUR.- Je n'ai pas fini.

2023/39 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, du bail commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, 151 Grande Rue sur la parcelle cadastrée section P numéro 58
(montant de la dépense : 66 000 €)

Qu'est-ce que la mairie compte faire de ce local ? Après, j'en aurai terminé avec mes questions.

Mme PAOLANTONACCI.- Dans le cadre de notre exercice de préemption des baux et fonds de commerce, c'est une cellule sur laquelle on voyait arriver une supérette face au Franprix. Vu la surface, le positionnement et l'activité déjà en place — et qu'on souhaite éventuellement garder —, nous avons exercé notre droit de préemption au motif de sauvegarde de la diversité. Avoir plusieurs supérettes dans un périmètre de moins de 100 m, je pense que cela suffit et que nos concitoyens souhaiteraient récupérer autre chose.

Mme LECŒUR.- Oui mais quel commerce ? C'était ma question.

Mme PAOLANTONACCI.- Quand on préempte, madame LECŒUR, on recherche les porteurs de projet.

Mme LECŒUR.- Donc ni commerce, ni kebab, ni agence immobilière.

M. le Maire.- Je vous propose de ne pas reporter ces propos au compte-rendu, madame LECŒUR.

Mme LECŒUR.- Cela ne me dérange pas.

21

M. CALMÉJANE.- La 39 soulevait une question et nous avons obtenu une partie de la réponse.

2023/C050	HALCYON EXECUTIVE	20 rue Chappe 75018 PARIS	Assistance au recrutement d'un Directeur des Finances (f/h)	15 240€ TTC
-----------	----------------------	------------------------------	--	-------------

Je sais que cela comprend une part fixe et une part variable. Pouvez-vous toutefois nous rappeler combien de contrats similaires ont été passés depuis 2020 pour le même type de poste ? Au bout d'un moment, cela finit tout de même par faire cher. Ils viennent ; ils exercent pendant six mois, un an, 18 mois et autres ; ils repartent. Et on recommence avec un contrat d'assistance pour aller chercher un directeur financier. Avez-vous estimé le total du coût auquel s'élève ce seul poste de directeur financier pour la collectivité ? On voit ce type de contrat pour la seconde fois déjà.

M. le Maire.- On vous vérifiera le calcul avec plaisir. Ce n'est effectivement que la seconde fois.

M. BIYOUKAR.- J'en reviens à la Décision n° 2023/38. Il est écrit que la ville met à disposition une journée et demie à l'association Entraide. La journée étant à 1 140 €, la moitié, c'est 1 140 €/2. Or, là, l'association paie 1 313 €. D'où viennent donc ces 1 313 € alors que, dans la convention, c'est une journée et demie ?

Autre point, avant de passer aux contrats. Vous avez affirmé tout à l'heure que l'association Entraide avait payé les 1 313 €. Pourriez-vous nous envoyer un justificatif ?

M. le Maire.- À ma connaissance, oui.

M. BIYOUKAR.- Pouvez-vous nous envoyer un justificatif du règlement dans ce cas ?

M. le Maire.- Je vous enverrai le ticket de caisse.

M. BIYOUKAR.- On est d'accord. Et quelle est l'explication des 1 313 € ?

M. le Maire.- On recherche l'information et on vous la donnera. M. MINETTO ?

M. BIYOUKAR.- Je n'ai pas terminé.

M. MINETTO.- Laissez-le finir.

M. BIYOUKAR.- Je passe aux contrats. C'est une bonne transition puisque vous faites payer l'association Entraide pour une journée festive avec des structures gonflables contrairement à Balloonmania, que je connais très bien puisque, lorsque j'étais adjoint aux Sports, j'ai travaillé avec eux pour les deux premières sessions.

2023/C063	BALLOONMANIA	10 avenue Aimé 93250 VILLEMOMBLE	Prestation d'animations sportives dans le cadre du dispositif ballooonmania du 18 juillet 2023 au 30 juillet 2023	20 000€ TTC
-----------	--------------	-------------------------------------	---	-------------

Je ne comprends pas la présence de deux devis dans les contrats : un devis de 20 000 € et un autre de 6 200 €. La Ville les paye 26 200 € alors que le devis n'est pas précis, Ils incluent les frais kilométriques des bénévoles, le matériel sportif alors que, dans la convention que vous signez avec Balloomania, un article stipule que l'association s'engage à fournir le matériel d'animation.

Encore une fois, la ville payera 26 200 € pour les frais kilométriques des bénévoles, les repas, les dîners (la première et la deuxième semaine) alors qu'elle met le stade à la disposition de cette association à titre gracieux. Peut-être l'ignorez-vous, monsieur le Maire, puisque vous n'étiez pas présent une nouvelle fois en Commission permanente au Conseil départemental, mais je rappelle que cette association touchera 13 000 € de subventions dans le cadre de l'Été solidaire pour organiser trois animations Balloonmania dans trois villes : à Saint-Denis, à Villemomble et à Livry-Gargan.

J'ai regardé sur Internet les délibérations de Livry-Gargan, or, le Maire ne donne aucune subvention à cette association. On leur donne une subvention de 2 000 € pour Balloonmania. Je comprends bien qu'ils passeront 3-4 jours à Livry-Gargan et à Saint-Denis alors qu'ils resteront à Villemomble 30 jours pour pallier le manque de Villemomble Plage mais de là à leur payer 26 200 € sans aucun justificatif ? Encore une fois, je lis ce que vous nous avez envoyé : frais kilométriques des bénévoles, repas, poteaux de but. Ce n'est pas précis. Je voulais donc des explications sur ces 26 200 €.

M. le Maire.- À mon tour, je vais poser une question : en quoi cette édition diffère-t-elle des précédentes, lorsque vous travailliez sur le sujet ? J'aimerais le savoir. Quelle est la différence entre la situation actuelle et celles passées ? M. HOURY, vous le connaissez bien, c'est ce que vous êtes en train de nous faire comprendre.

M. BIYOUKAR.- La première année, on n'avait pas reçu les subventions que vous leur avez données.

M. le Maire.- Attendez, je finis ma question, ainsi, vous pourrez vous exprimer haut et fort après. Vous le connaissez bien, donc vous savez comment il travaille. Vous nous dites avoir travaillé avec lui donc nous vous écoutons. Cela se passait-il différemment il y a deux ans par rapport à maintenant ? Allez-y.

M. BIYOUKAR.- En 2021, c'était la première édition de Balloonmania. La Ville n'avait pas octroyé de subvention puisque, encore une fois, tout était pris en charge par le Conseil départemental. Ils perçoivent une subvention pour ces activités. En 2021, lorsque j'étais adjoint, aucune subvention n'avait été octroyée. On leur a mis à disposition gratuitement le stade Pompidou.

En 2022, je n'étais plus adjoint et vous avez fait voter une subvention. Peut-être n'ai-je pas compris le document. Mais, là encore, 26 200 € pour l'achat de matériels bureautiques, des frais de transport, la gestion des kits d'animation, la restauration des bénévoles, déjeuners, dîners de fin de la première semaine, dîner de fin de la deuxième semaine — et on y mange bien le soir, à Balloonmania — la gestion de la buvette, alors qu'on ne leur demande même pas de payer la mise à disposition ?

Monsieur ZARLOWSKI, vous pouvez m'écouter et répéter mes propos auprès du président M. HOURY que vous connaissez bien, mais je m'interroge sur les finances la ville. Pourquoi y a-t-il deux contrats, un de 20 000 € et un de 6 200 €, soit 26 200 € pour cette animation qui est à moitié subventionnée par le Conseil départemental ?

M. le Maire.- Je céderai ensuite la parole à Alain FITAMANT mais si c'est votre façon de lire les choses, j'en suis d'accord. À la limite, je pourrais souscrire. Je dirai tout de même à une honorable institution que vous présidez, Villemomble Sports, que l'on regardera dans ces conditions tous ces détails (repas, frais kilométriques des bénévoles).

Finalement, vous n'avez peut-être pas tort. S'il faut scruter ce genre de choses...

Mme LECŒUR.- Pas Balloonmania.

M. le Maire.- À votre lecture, écoutez, on procédera ainsi. Je pense que Guy ROLLAND qui prendra la parole ensuite pourra nous en dire plus.

Mme LECŒUR.- Monsieur le despote.

M. FITAMANT.- On ne fait effectivement pas payer la location du stade à une association diligente pour créer des activités pour des Villemomblois. Ce serait un peu aberrant. Enfin, je ne pense pas que cela se passait de cette façon quand vous étiez adjoint, monsieur BIYOUKAR.

M. BIYOUKAR.- Et Entraide ?

M. FITAMANT.- Je ne comprends même pas l'objet de cette demande. C'est une animation assurée par plus de vingt bénévoles.

M. BIYOUKAR.- Vingt bénévoles ? Les animateurs sont payés, monsieur FITAMANT.

M. FITAMANT.- Du 18 au 30 juillet 2023.

M. le Maire.- Calmez-vous, monsieur BIYOUKAR. Ce n'est pas la peine de hurler.

M. FITAMANT.- Je considère que le coût de la prestation, au vu du nombre d'intervenants, reste fort raisonnable. Il est vrai que M. HOURY, de Sports Folies, fait venir des animateurs qu'il a sélectionnés...

M. CALMÉJANE.- Il va nous faire une Schiappa.

M. FITAMANT.- ... et qui doivent se déplacer pour venir à Villemomble. Il les défraye de leurs déplacements.

Cela fonctionne ainsi. Ensuite, je ne sais pas où vous avez récupéré des devis de 26 200 €. Il y a un devis unique et une commande unique à 20 000 €. Nous bénéficions d'une subvention de 3 400 € au titre de l'appel à projets d'Été solidaire. Je trouve que c'est tout à fait pertinent par rapport à ce qui est proposé aux jeunes Villemomblois. Compte tenu du coût, je considère que c'est particulièrement intéressant.

M. le Maire.- Merci de ces premières explications.

M. ROLLAND.- Bien. Soyons clairs, précis et cash. La commune a donné 2 000 € en 2022. Elle a alloué 3 500 € en 2023, dont 2 000 € pour l'opération Balloonmania et 1 500 € pour le Triballons. À cause de la défaillance scandaleuse du Département — on va appeler un chat un chat —, M. HOURY dispose d'un budget global qui avoisine les 50 000 € à 60 000 €. Nous n'étions pas intervenus en 2021, car il avait participé. Il est clair que, à partir de 2022 et 2023, nous avons intercedé. Sur l'opération, au-delà des 4-5 jours traditionnels, les 15 jours...

M. BIYOUKAR.- 13 jours.

M. ROLLAND.- 13 jours. Avec les moyens alloués, le devis initial s'élevait à 23 000 €. Nous l'avons rapporté à 20 000 €. La commune n'a passé qu'un seul marché de 20 000 € pour les 13 jours. Point. Rien d'autre. Je signe les bons de commande. Je n'ai bien signé aucun autre document.

M. BIYOUKAR.- Que représentent les 6 200 € ?

M. ROLLAND.- Pardon ? À ce jour, c'est 20 000 €. Point.

M. le Maire.- Merci, Guy ROLLAND, pour cette précision.

Vous commencez à comprendre votre erreur : les 6 200 € correspondent à l'acompte de 30 % par rapport au devis de 20 000 €.

M. le Maire.- Je crois que M. MINETTO avait sollicité la parole avant Mme VERBEQUE.

Mme VERBEQUE.- Non, il me laisse la parole.

Je voulais juste rebondir sur un point. Sincèrement, vous avez vraiment tendu la perche ; il fallait la prendre. Si vous souhaitez regarder dans le détail comment Villemomble Sports, ou d'autres associations, gère ses finances, j'en suis bien évidemment la première ravie. J'en profite pour rappeler qu'on attend toujours le document de la subvention d'A3P de 2021.

M. MINETTO.- On est preneur aussi.

D'abord et par rapport à ce qu'a dit M. ROLLAND, j'espère que le conseiller départemental de Villemomble a bien pris la parole au Conseil départemental pour dire que c'était scandaleux, monsieur ROLLAND. Adressez-vous à lui, peut-être vous répondra-t-il.

Ensuite, dans les contrats, on parle de Balloonmania et autres mais pourquoi avoir abandonné Villemomble Plage ? Chaque fois, c'est présenté comme un succès dans les différentes revues municipales. Pour m'y être rendu, contrairement à d'autres regroupements organisés, j'ai constaté en personne que l'événement attirait beaucoup de monde, notamment des enfants.

Pourquoi alors avoir abandonné Villemomble Plage qui connaissait, d'après vous, une réussite ?

2023/C061	SECOURISTE FRANÇAIS CROIX BLANCHE	121 /123 avenue de Rosny 93250 VILLEMOMBLE	Course Villemombloise	664€ TTC
-----------	---	---	-----------------------	----------

On voit la Croix Blanche pour la course mais pas la prestation citoyenne pour les inscriptions, les maillots, etc. Plusieurs éléments relatifs à la Villemombloise n'apparaissent pas dans la liste des contrats.

Pour finir, j'apprécie de trouver sur table la prestation de repas de la fête des agents. Vous vous doutez bien que, ne la voyant pas dans les documents, on vous l'aurait demandée. Vous devez lire dans nos pensées, monsieur le Maire. En revanche, il en manque encore, notamment, si j'ai bien compris, un magicien était présent et je ne le vois pas. Peut-être a-t-il dit « abracadabra ! » et effacé sa ligne. Je crois qu'il y avait également un hypnotiseur mais on ne le retrouve pas dans les documents. Je vais essayer de vous hypnotiser pour savoir combien a coûté la prestation.

La question primordiale : pourquoi avoir enlevé Villemomble Plage ?

M. le Maire.- Si c'était la dernière intervention concernant cette rubrique, je vous réponds assez aisément. M. BIYOUKAR sollicite de nouveau la parole.

Sur Villemomble Plage, c'est assez simple : le coût. Je pense notamment aux factures d'eau. Celles-ci ne représentent pas la plus grosse dépense mais ont causé une très mauvaise surprise. Comme il faisait

particulièrement chaud, une consommation astronomique d'eau s'est révélée nécessaire pour arroser régulièrement les structures plastiques brûlantes.

Je ne me souviens pas du montant. Je ne vais pas une nouvelle fois vous tendre la perche à dire qu'on propose la piscine à la place de Villemomble Plage. Toutefois, l'actuelle consommation d'eau de la piscine n'aurait presque pas à rougir — mais c'est sa consommation habituelle — de la consommation d'eau de Villemomble Plage. Autant être dans un élément nautique pour vraiment consommer de l'eau et véritablement s'en servir plutôt que de passer son temps à arroser des structures plastiques pour éviter que nos enfants soient brûlés au second degré. Voilà, ça y est, c'est dit.

C'est une décision budgétaire. Lorsque les choses iront mieux, que nous connaîtrons une année de meilleure fortune, j'appelle de mes vœux la possibilité d'organiser Villemomble Plage. Vous l'avez dit, Jean-Marc MINETTO, et vous le savez, ce fut à chaque fois un grand succès populaire grâce à une très belle organisation menée par les services de la ville, les élus ici même autour de la table. Dès que la situation s'améliore, on repart sur Villemomble Plage. C'est entendu.

M. GERBAUD.- Même si on peut se poser la question écologique de l'utilisation de l'eau.

M. ZARLOWSKI.- On fera évoluer le format.

M. le Maire.- Je bois les paroles entendues à l'instant de Jean-Christophe GERBAUD. Attention à la dimension écologique d'une consommation d'eau aussi importante. On ressortira le chiffre en m³ mais c'est colossal.

M. MINETTO.- Je suis complètement d'accord avec M. GERBAUD sur l'utilisation de l'eau. On peut se poser la question. Si on a voté précédemment la gratuité de la piscine, c'est bien parce que l'on trouvait que c'était une bonne idée.

Pour autant, comment font les autres villes ? On imagine qu'elles sont aussi bien gérées que la nôtre. Comment font-elles pour continuer à garder leur Rosny Plage, leur Neuilly Plage ?

Je crois qu'une question abordera le fait que de nombreux enfants ne partent pas en vacances. Le chiffre est donné ; je les laisserai la poser. Des dépenses sont effectivement engagées mais comment font les autres villes ? Construisent-elles moins de parkings ?

M. le Maire.- Monsieur MINETTO, elles font comme nous, elles font des choix. Je vous avoue très honnêtement qu'on a entraîné une dépense, somme toute raisonnable, et que l'on a opté pour organiser un marché des saveurs et du terroir en avril dernier. Des gens du voisinage sont effectivement venus et ont fait fonctionner cette nouvelle initiative, avec pas moins de 2 000 clients sur le week-end. Vous me direz que c'est un peu bizarre comme Graal. Néanmoins, quand des Raincéens viennent acheter des produits sur Villemomble, vous vous dites que le bilan se révèle plutôt positif. On met des moyens importants dans le marché de Noël parce que c'est vraiment une offre populaire, innovante. C'est un choix que nous assumons pour tout de même proposer ces événements.

Je parle sous le contrôle de Serge ZARLOWSKI : l'été ne sera pas morne, que je sache. Ce soir même d'ailleurs une nouvelle colonie part à Corrençon-en-Vercors. Différents séjours sont organisés. On propose tout de même un bel été.

Néanmoins, concernant Villemomble Plage, lorsqu'il a fallu arrêter des choix, on a considéré le coût écologique, économique et matériel. Vous n'imaginez pas la logistique nécessaire à ce type de manifestation. Si M. BIYOUKAR avait travaillé, il aurait pu vous le dire dans le détail.

Ce sont des choix. Certaines communes poursuivent ce type d'activité. Elles nous envient sur d'autres.

M. CALMÉJANE.- Je me permets une observation sur l'eau et Villemomble Plage : pour m'être rendu sur la manifestation à plusieurs occasions dans la période concernée, accompagné de Mme BERGOUGNIOU ; parfois

l'eau était ouverte avant que les enfants arrivent et après leur départ. Là aussi, la consommation d'eau se regarde.

Je termine par une petite anecdote. Je vous rappelle que, fort heureusement, des dispositions particulières ont été prises sur ces stades. L'eau utilisée par les stades Pompidou, Ripert et autres, n'est pas soumise à la taxe d'assainissement communale puisqu'on a pu justifier de l'arrosage de la pelouse et pas d'autres usages. En parallèle, vous avez pour votre part triplé le montant de la taxe d'assainissement pour les Villemomblois en l'espace de deux ans.

M. le Maire.- Afin de rendre la Marne propre, monsieur CALMÉJANE, c'est-à-dire pour réparer une commune voisine qui n'a rien fait de cet ordre. Vous me demandez de réaliser en deux ans ce que vous n'avez pas accompli en 20 ans. Après l'intervention de M. MINETTO, on passera peut-être aux questions orales.

M. MINETTO.- Par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le Maire, nous n'aurions effectivement pas fait les mêmes choix. On aurait privilégié des options pour occuper les enfants pendant les vacances plutôt que d'organiser le marché des saveurs. Mais ce n'est pas grave, on n'adopte pas la même approche.

2022/033	SAS VAL D'OISE JARDINS	7 rue Falande 95720 BOUQUEVAL	Entretien des espaces verts et des jardinières	Marché à bons de commande 214 150 € HT/an
2023 - 001	SAS JARDINS DE LA CHARMEUSE	02, Impasse Vincent Van Gogh 95540 MERY SUR OISE	Marché d'acquisition de plantes et mise en culture des supports fleuris Lot n°1 : Fourniture annuelles de chrysanthèmes et bisannuelles et vivaces	Marché à bons de commande 85 000 € HT/an
2023 - 001	VERVER EXPORT	Hasselaarsweg 30 1704 DX Heerhugowaard PAYS-BAS	Marché d'acquisition de plantes et mise en culture des supports fleuris Lot n°2 : Fourniture de bulbes, rhizomes et dahlias»	Marché à bons de commande 5 000€ HT/an
2023 - 001	HORTY FUMEL	LDT LASCOUTURE 47500 FUMEL	Marché d'acquisition de plantes et mise en culture des supports fleuris Lot n°3 : Mise en culture des supports fleuris	Marché à bons de commande 7 000€ HT/an

26

On constate que tous les entretiens d'espaces verts en ce moment sont confiés au privé. M. GERBAUD me répondra sûrement. L'achat, je peux le concevoir. Néanmoins, 214 000 € sont donc donnés au privé pour l'entretien des espaces verts. On a l'impression que, depuis votre arrivée, tous autant que vous êtes là, on a donné beaucoup au privé.

M. le Maire.- Le tas, là ?

M. MINETTO.- Non, je ne l'ai pas dit du tout. Je suis quelqu'un de poli, monsieur le Maire.

M. le Maire.- Changer de ton, tout de même.

M. MINETTO.- Je souhaite que vous ne glosiez pas de cette manière.

On a l'impression que, depuis que vous êtes aux manettes, vous avez beaucoup donné au privé. Il n'y a plus d'agents pour les espaces verts, vous demandez à d'autres de décider pour vous avec les différents audits, etc. que vous commandez. Je ne comprends pas pourquoi.

2022-034	OTCI	Parc ICADE – Bâtiment Tolède 94518 RUNGIS CEDEX	Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des espaces publics du Cœur de Ville de Villemomble	499 065,56 € HT
----------	------	--	--	-----------------

J'espère que, à un moment donné, on calculera le total de ce qui a été dépensé pour le Cœur de Ville. Mine de rien, on essaie de récupérer 200 000 € sur l'éclairage mais on dépense 500 000 € pour une maîtrise d'œuvre.

2022/028	ASSOCIATION PROMEUIL	10 avenue de l'entreprise 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE	Prestations de médiation sociale de proximité au sein de la ville de Villemomble	Partie à bons de commande 20 000 € HT /an Partie forfaitaire 117 673,03 € HT/an
----------	-------------------------	--	---	---

Un vrai bilan s'impose sur ce point. S'agit-il juste de faire promener des gens habillés en rouge avec un téléphone portable à l'oreille ou assument-ils de vraies missions ? Dans ce cas, je vous invite à nous l'expliquer. J'entendrai avec grand intérêt ce que vous me direz mais on ne nous en dit pas plus que cela.

Pour récapituler, on aimerait :

- une réponse sur l'entretien des espaces verts ;
- un bilan des actions menées par les médiateurs ;
- un point sur la maîtrise d'œuvre qu'on trouve assez surprenante.

M. GERBAUD.- Les marchés qui vous sont explicités ne sont pas inhabituels : l'entretien des espaces verts, la pose des suspensions florales, l'arrosage des jardinières sur support de voirie, etc. correspondent à des délégations de service déjà conduites du temps de l'ancienne majorité. Ce n'est pas un souci. On a considéré, par exemple, que tondre la pelouse n'était pas d'un grand apport pour la ville. Il a été fait plus d'efforts sur le fleurissement. On a vu l'été dernier un centre-ville magique. Je vous donnerai les témoignages qu'on a recueillis. En revanche, on se pose des questions sur certaines jardinières non alimentées en eau dont la végétation est effectivement rabougrie.

M. CALMÉJANE.- La pelouse est brûlée.

M. GERBAUD.- Ce sont des végétaux qui végètent. Oui, il arrive que l'herbe brûle. C'est ainsi lors de grosses chaleurs. En outre, on réfléchit à des solutions comme l'utilisation de planches sabots sur ces jardinières. Dans des pays connaissant de fortes chaleurs, des plantes poussent et n'ont pas un besoin en eau extrêmement vital.

Je préfère consacrer les équipes de la ville à des tâches plus intéressantes et plus valorisantes que tondre la pelouse en permanence. On réfléchit même à l'idée d'une tonte raisonnée, notamment dans les parcs, c'est-à-dire à ne pas tondre l'intégralité. Évidemment, on placera de petites pancartes pour expliquer aux gens pourquoi on ne tond pas. C'est pour la biodiversité. Il n'y a rien d'inhabituel dans ces marchés. Voilà ce que je peux vous en dire.

M. le Maire.- Ensuite, une question portait sur Promévil. Puis, la maîtrise d'œuvre sur Cœur de Ville.

M. MINETTO.- On n'est pas obligé d'entendre la réponse aujourd'hui pour Promévil. Je pensais à quelque chose de plus général.

M. le Maire.- Je veux battre en brèche votre regard assez singulier sur des gens qui se promèneraient en ville avec un téléphone à la main.

M. MINETTO.- Non, à l'oreille.

M. le Maire.- J'ai créé un service de médiation ici même il y a plus de 20 ans. Ce n'est pas cela le travail de médiateur.

M. MINETTO.- Je suis complètement d'accord avec vous, ce n'est pas cela le rôle d'un médiateur.

M. le Maire.- Je trouve votre façon de voir assez singulière. Je ne vais pas pouvoir dire mieux qu'Alain FITAMANT qui sollicite la parole.

M. FITAMANT.- Vous n'avez visiblement pas compris les deux explications que j'ai déjà fournies lors de précédents conseils municipaux concernant le rôle des médiateurs. Non, leur rôle ne se borne pas à se promener. Ils s'acquittent de plusieurs tâches : renseigner les gens, orienter vers les services de la Ville, signaler les problèmes. Ils s'attèlent à une multitude d'activités. S'ils ne faisaient que se promener, ils manqueraient à leurs devoirs, dont le premier consiste surtout à parler avec la population. Je ne sais pas trop comment vous le dire autrement. J'essaierai de tirer des bilans d'après les comptes-rendus rédigés et je communiquerai les éléments que j'aurai pu recueillir.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Alain. Je passe la parole à Pascale PAOLANTONACCI pour les Cœurs de Ville.

Mme PAOLANTONACCI.- TCI s'est effectivement vu attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet aménagement des espaces publics du Cœur de Ville Outrebon qui se développera en trois phases. Nous avons voté, lors du dernier Conseil municipal, l'AP/CP en conséquence. Au terme d'un appel d'offres, il s'est avéré le meilleur sur quatre et, en plus, le moins cher. La CAO a statué. TCI nous assiste à la maîtrise d'œuvre du projet Cœur de Ville.

M. MINETTO.- 500 000 € ?

Mme PAOLANTONACCI.- Tout à fait.

M. le Maire.- Je ne vois plus de demande d'intervention.

🗣️ **Vœu**

M. BIYOUKAR.- Je vous remercie. À l'issue de la lecture de ce vœu, je demanderai un vote secret sur la tablette.

Monsieur le Maire, chers élus,

Notre groupe souhaite que la ville expérimente un dispositif de soutien à l'activité professionnelle des agentes de la collectivité et du CCAS victimes de règles douloureuses ou d'endométriose. Cela permettrait aux agentes qui exercent des missions au service des Villemombloises et des Villemomblois de meilleures conditions de travail sans perte de salaire.

D'ailleurs, plusieurs collectivités territoriales (le département de la Gironde et la mairie de Saint-Ouen) et entreprises privées ont mis en œuvre ce principe de congé menstruel. La mairie de Paris envisage d'expérimenter cette mesure. Valérie PÉCRESSÉ, présidente de la région Île-de-France, l'avait prévu dans son programme présidentiel en 2022 en prenant clairement position pour la création d'un congé menstruel. En avril 2023, la Première ministre Élisabeth BORNE a annoncé vouloir faciliter les initiatives des entreprises dans ce sens. Alors que l'Espagne a adopté le 16 février 2023 un projet de loi pour créer un congé menstruel pour les femmes souffrant de règles douloureuses, devenant le premier pays européen à légiférer en ce sens, en France, un groupe de députés a récemment déposé une proposition de loi.

Monsieur le Maire, chers élus, donner un cadre de vie au travail et se soucier de l'état physique et mental des agentes n'a pas de couleur politique. Considérant que 62 % des agents de la ville sont des femmes ; considérant que plus de 53 % des femmes déclarent être touchées par des règles douloureuses, une endométriose ou d'autres pathologies liées aux menstruations ; considérant que, selon les chiffres du ministère de la Santé, 10 % des Françaises sont atteintes d'endométriose ; considérant que ces pathologies engendrent la répétition chaque mois d'épisodes de souffrance qui se passent en silence et souvent dans l'indifférence ; vu le dernier alinéa de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, au nom de notre groupe ADAV, nous vous soumettons le vœu suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024, les agentes qui auront fait reconnaître leur pathologie avec un certificat médical attestant d'endométriose, de maladies gynécologiques ou de règles douloureuses pourraient bénéficier :

- de l'octroi d'autorisation spéciale d'absence pouvant aller jusqu'à deux jours par mois durant la période menstruelle, en cas de souffrance ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux dans le cadre de la pathologie associée;
- d'un recours étendu au télétravail lorsque le poste le permet durant la période menstruelle pour limiter les déplacements;
- d'un aménagement du temps de travail : arrivée plus tardive le matin, départ plus tôt le soir, pauses plus longues et/ou plus fréquentes.

Par ce vœu, monsieur le Maire, chers élus, notre groupe souhaiterait qu'une telle expérimentation se réalise à Villemomble. Vous pouvez lancer une consultation en interne pour connaître l'avis des agentes, en analyser le coût et le fonctionnement pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Y a-t-il des prises de parole à la suite de ce vœu ?

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, je trouve très bien que ce soit un homme qui lise le vœu. Nous voterons pour.

M. le Maire.- Y en a-t-il d'autres ?

Mes chers collègues, lors de la précédente séance du mois de juin, on ne s'était pas élevé contre votre initiative. De ce point de vue, il n'y avait pas de sujet ; il n'y avait pas de débat.

En revanche, je l'avais évoqué et je vous le répète ce soir : ce qui m'importe aussi, c'est le respect du cadre réglementaire et l'égalité au sein de l'ensemble des agents au service public de notre commune. J'ai échangé avec plusieurs d'entre vous. L'avis semble favorable. Je vous le précise toutefois d'emblée : bien sûr, un vote se déroulera à bulletin secret. Ainsi, chacun votera en conscience.

Une fois cela dit, je vous avouerai que la règle des 1 607 heures est incontournable. En se rapprochant des collectivités que vous avez évoquées, il convient que tous les agents de la collectivité soient traités de la même façon.

Il est entendu de prendre des dispositions selon une situation médicale particulière reconnue, laquelle permettrait d'avoir des facilités, en tous les cas les aménagements que vous évoquez. Cela requerra tout de même que, dans le cadre de la légalité, je puisse assurer au contrôle de l'égalité que tous les agents sont soumis au régime de travail temps plein de 1 607 heures. C'est de cette façon qu'on le travaillera. De vous à moi, on n'a pas attendu le mois de juin dernier pour commencer à réfléchir au sujet. Un gros chantier est désormais ouvert par notre direction des Ressources Humaines. D'autres pathologies, d'autres situations familiales, des gens en RQTH, nombre de cas requièrent qu'on se penche là-dessus pour être le plus progressiste possible. Les pathologies gynécologiques en feront partie.

À Saint-Ouen, un protocole assez clair a été mis en œuvre avec un avis médical, dans le secret de ce dernier, et avec la prise en compte par chaque gestionnaire pour adapter le travail. Bien entendu, tous les chefs de service joueront le jeu.

J'acquiesce à cette prise en compte que, personnellement, je trouve légitime mais je ne l'exécuterai pas n'importe comment. L'objectif vise à éviter une situation conflictuelle entre d'un côté des collègues qui souffrent au travail et, de l'autre, une incompréhension dans le service. Mieux vaut établir un règlement clair et approuvé par les représentants des formations syndicales.

Mme VERBEQUE.- Bien entendu, la mise en place de cette mesure se soumet au respect de la loi. Je pense que si la mairie de Saint-Ouen a réussi à mettre quelque chose en place, on est capable de l'accomplir sur Villemomble.

Je voulais apporter une précision puisque je connais très bien ce type de maladie. Depuis plusieurs mois, l'endométriose est reconnue comme une maladie en longue durée par la Sécurité Sociale. Si des agentes sont concernées à Villemomble, elles peuvent demander leur reconnaissance à 100 % auprès de leur médecin. Les pathologies gynécologiques sont prises en compte par le dossier RQTH. Les agentes peuvent demander, en

montant un dossier, la reconnaissance de la RQTH, ce qui permet non seulement de garder le secret médical mais aussi de bénéficier d'un aménagement du temps de travail.

M. le Maire.- On entend votre éclairage. Attention toutefois à ne pas aller trop loin avec désormais la reconnaissance en ALD, etc.

Mme VERBEQUE.- C'est la loi.

M. le Maire.- À quoi servirait le vœu, dans ce cas ?

Mme VERBEQUE.- À tout le restant.

M. le Maire.- M. GERBAUD, un homme s'exprime.

M. GERBAUD.- On parlait tout à l'heure de RQTH. Une de nos collègues a évoqué dans nos discussions internes une autre pathologie également invisible : la migraine. Je ne parle pas de céphalées ; je parle de la migraine, un processus totalement handicapant. Je suis migraineux, donc je peux vous en parler. On peut également se trouver dans l'incapacité totale d'agir pendant 24 heures à 48 heures, voire 12 ou 15 jours par mois pour certaines personnes qui en souffrent violemment. Cela peut être intéressant, lorsque les services et le Comité technique se pencheront sur le sujet, de réfléchir à ce sujet de la migraine, tout aussi invisible que l'endométriose.

Mme VERBEQUE.- À ce moment-là, on peut aborder toutes les maladies. De nombreuses maladies causent des effets indésirables. Là, c'est vraiment un chantier, même à l'échelon national. On demande que ce vœu soit voté, tout simplement.

M. le Maire.- Il le sera. Je vous propose de reprendre vos tablettes afin de vous exprimer sur le sujet.

30

Il est procédé au vote électronique secret – Résultat relevé par l'administration : 24 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

M. le Maire.- C'est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 5 contre et 4 abstentions. On travaillera désormais avec l'objectif du 1^{er} janvier 2024.

🗨️ Questions orales

M. le Maire.- Pouvons-nous passer aux questions ? Je proposais que ce soit l'ADAV qui commence. Non, Mme VERBEQUE nous parle.

Mme VERBEQUE.- Monsieur le Maire, le chantier du 27-29 avenue Outrebon a démarré et est en phase de fondation, ce qui inclut des nuisances sonores importantes dans le centre-ville. Lorsque j'étais adjointe à l'Urbanisme, je veillais à ce que les chantiers, surtout en phase de nuisances importantes, ne débutent pas avant 8 h 00, ce qui était respecté. N'ayant pas suivi ce dossier jusqu'à la finalité, mais connaissant votre sérieux et votre préoccupation pour le bien-être de vos concitoyens, je suppose que vous avez demandé au promoteur de respecter un horaire de début de travaux convenable, surtout en période de chaleur où les fenêtres sont ouvertes durant la nuit.

Cependant, nous constatons, depuis plusieurs jours, que les pelleteuses démarrent le matin entre 6 h 30 et 6 h 40, ce qui est très matinal et n'est surtout pas réglementaire. Monsieur le Maire, puisque mes mails et les appels des riverains sont restés sans réponse, avez-vous signé un arrêté pour un début de travaux aussi tôt ? Si oui, pouvez-vous nous le transmettre par mail ? Sinon, qu'allez-vous entreprendre afin que la fin de nuit des Villemomblois du centre-ville soit respectée ?

M. le Maire.- Je passe la parole à Pascale PAOLANTONACCI pour la réponse.

Mme PAOLANTONACCI.- Madame la Conseillère municipale,

Votre interpellation est tout à fait particulière. Vous nous avez sollicités avant-hier par mail. Vous l'avez réitéré hier. J'en conclus donc que vous attendiez une réponse à la minute puisque vous reposez une question aujourd'hui. Je vois bien votre habitude à considérer que tout un chacun doit être à votre disposition quand vous l'avez décidé.

Par ailleurs, nous n'avons pas reçu d'autres sollicitations à ce sujet que la vôtre, contrairement à ce que vous affirmez.

En outre, vous prévaloir de vos qualités d'élue dans un sujet d'ordre personnel, car c'est bien vous qui êtes gênée par les nuisances, reste hasardeux. Je vous rassure, nous aurions mené la même action, que vous soyez élue ou non.

Enfin, l'honnêteté intellectuelle devrait vous obliger à dire que le sujet est actuellement réglé et que nous avons procédé aux rappels à l'ordre nécessaires.

Pour information, Mme VERBEQUE, un nouvel arrêté n° 2892-2022 stipule, suivant son article 6, que les bruits de chantiers peuvent démarrer, peuvent et doivent intervenir entre 7 h 00 et 20 h 00 en jour de semaine et le samedi de 8 h 00 à 20 h 00.

M. le Maire.- La possibilité d'un débat se présente.

Mme VERBEQUE.- Pas un débat, ce sera juste un rappel. D'abord, il ne s'agit pas d'être à ma disposition, madame PAOLANTONACCI. Simplement, on est en phase de fondations, elles ne vont pas durer six mois, me semble-t-il.

Ensuite, je ne pense pas être la seule. Quand j'ai joint la police municipale, l'agent m'a indiqué qu'ils avaient reçu plusieurs appels, qu'ils avaient fait remonter mais qu'eux-mêmes n'avaient pas obtenu de retour. D'ailleurs, ce n'était même pas la police municipale mais un ASVP qui répondait à 7 h 00 puisque la police municipale n'était pas encore arrivée. Ils ne pouvaient pas faire grand-chose. Plusieurs Villemomblois ont donc téléphoné. En tant que conseillère municipale, pardonnez-moi si les gens viennent me trouver pour me parler et me demandent d'intervenir puisqu'ils restent sans réponse.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? Une réponse, Pascale PAOLANTONACCI ?

Mme PAOLANTONACCI.- Qu'on vous apporte une réponse, madame VERBEQUE, est tout à fait légitime et même, c'est un devoir de notre part. En revanche, un peu de patience et un peu de tolérance quand vous appelez un matin et quand vous envoyez un mail ce même matin. On aurait reçu un mail tous les matins.

M. MAHMOUD.- Je voudrais clarifier un point. En lien avec l'actualité que vous avez suivie, ce n'est pas que les policiers n'étaient pas encore arrivés, c'est qu'ils venaient de terminer la nuit. Pardon.

Mme PAOLANTONACCI.- Il faut également prendre en compte le contexte intégral.

M. le Maire.- Merci, monsieur MAHMOUD pour cette précision.

M. CALMÉJANE.- Ma question porte sur un sujet de préemption.

Monsieur le Maire,

Votre décision du 22 septembre 2022 concernant la préemption de la parcelle du 87 rue Marc Viéville pour un montant de 31 000 €, pour, d'après vous, bloquer un projet de construction dans ce secteur semble avoir changé de dimension.

Le propriétaire, comme c'est son droit, ayant contesté cette préemption, a saisi les services de l'État.

Les conclusions montrent que ce n'est plus 31 000 € que la commune doit régler pour cette parcelle, mais pour l'ensemble concerné un montant de l'ordre de 520 000 €, soit 17 fois plus.

Monsieur le Maire, d'un dossier d'un faible montant, selon vos explications, la ville se trouve maintenant face à un dossier beaucoup plus important.

Pouvez-vous nous donner les suites de ce dossier ? La ville va-t-elle renoncer à cette préemption ou poursuivre ce dossier ? Dans ce cas, pouvez-vous nous préciser les objectifs de cette préemption ?

Mme PAOLANTONACCI. - Monsieur le Conseiller municipal,

Nous sommes actuellement en procédure au tribunal administratif à ce sujet. Les informations que vous divulguez là sont confidentielles et votre intervention peut porter préjudice à la ville — encore une fois ! — dans cette affaire.

Si d'aventure nous étions mis en fâcheuse posture dans ce dossier, je ne manquerais pas de prendre les mesures adéquates contre vous pour réparer le préjudice que vous auriez causé à la ville.

Nous vous avouons être très mal à l'aise que vous diffusiez des informations confidentielles à l'occasion d'une séance publique. Je vous rappelle que le dossier est porté devant le tribunal administratif.

Eue égard à votre ancienne expérience, nous ne pouvons pas croire que ce soit de l'amateurisme, mais bien une intention de nuire, comme le but de toute votre question. Nous vous demanderions de ne pas aller plus avant ce soir sur cette question. Retenez néanmoins que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver notre ville, ses quartiers résidentiels comme les autres, et les secteurs aux franges de notre ville comme pour n'importe quel m² de Villemomble.

L'incident est clos. Nous vous remercions.

M. le Maire. - Monsieur CALMÉJANE, voulez-vous vraiment prendre la parole ?

M. CALMÉJANE. - Oui, parce que je ne diffuse pas d'informations confidentielles.

M. le Maire. - Si.

Mme PAOLANTONACCI. - Si.

M. CALMÉJANE. - Attendez. Puis-je parler ?

M. le Maire. - Je ne sais pas encore. Je peux vous couper la parole à tout moment.

M. CALMÉJANE. - Oui, bien sûr, la menace.

M. le Maire. - C'est fait.

M. CALMÉJANE. - Bien sûr, quand cela vous gêne, vous bloquez tout débat.

M. le Maire. - On ne peut pas organiser de débat.

Mme PAOLANTONACCI. - Le dossier relève du tribunal administratif.

M. le Maire. - Monsieur MINETTO, voulez-vous poser votre question ?

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, lors de cérémonies ou de réunions importantes, vous dites bien « *Moi et mon conseil municipal* » — il vous arrive de dire « Mon conseil municipal et moi » aussi — et non pas « *Moi et ma majorité* ». Pourtant, vous ne nous informez pas des réunions et vous retenez même des courriers qui nous sont adressés. Peut-être pensez-vous que nous ne faisons pas partie du conseil municipal.

Le 13 juin 2023, pour la réunion à Gagny en présence du ministre délégué à la ville et du préfet, le maire de Gagny nous a indiqué avoir envoyé des invitations pour l'ensemble du Conseil municipal de Villemomble. Cette réunion concernait aussi Villemomble, ses élus et ses habitants, mais aucune information de votre part.

Pour l'inauguration du « City-stade de Benoni », le 14 juin 2023, aucune information de votre part.

Après des réunions sur la ZAC Guérin de Villemomble où nous n'étions pas invités ;

Après des cérémonies commémoratives et/ou patriotiques où nous n'étions pas invités ;

Après la journée des agents municipaux où vous avez remis des médailles de la ville et où nous n'étions pas invités (la police municipale ayant même reçu ordre de ne pas nous laisser passer) ;

Après les réunions plénières des Conseils de quartier où nous ne sommes pas invités ;

Cela fait beaucoup !

Nous vous demandons des explications.

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller municipal, c'est bien ici que l'on voit que vous mentez.

Lorsqu'une réunion est organisée par le Ministre, ce n'est certainement pas le maire de Gagny qui transmet les invitations — et je lui ai demandé — quand bien même il est l'hôte de cet événement. De manière générale, vous souhaitez être associé à tout mais n'êtes constructif sur rien. Je constate, comme à l'accoutumée, que votre critique à l'endroit de notre majorité n'est pas sur la mise en œuvre du programme que les Villemomblois ont choisi (en effet, vous vous gargarisez en indiquant que tout était dans le vôtre), mais sur ce que vous considérez être des prétendus petits privilèges d'élus que vous n'auriez pas.

Cette attitude me pousse à penser que sur les dossiers les plus importants et stratégiques, vous n'avez définitivement pas votre place.

En outre, lorsque l'on veut faire partie de tous les dossiers et de toutes les manifestations, c'est que l'on veut appartenir à la majorité, à croire. Alors je lance cet appel solennel à rejoindre la majorité afin que l'on puisse travailler ensemble dans l'intérêt des Villemomblois.

Je suis extrêmement sérieux. Au moins autant que vous lorsque, en début de mandat, vous avez réclamé à cor et à cri — je le mets entre parenthèses — « vos » indemnités. Je le sais, vous n'êtes pas là pour perdre de l'argent. Nous savons que votre permanence rue Pasteur vous coûte et que ce sont vos indemnités, payées par le contribuable Villemomblois, qui vous permettent de vous acquitter de votre loyer. Vous voudriez être partout et être indemnisé en conséquence. Je me répète : voulez-vous rejoindre Réussir Villemomble Ensemble ?

Lorsque vous râlez très fortement à en taper le mobilier quand je vous convie au Conseil municipal à des horaires qui ne vous conviennent pas, votre argument masse est encore celui de l'argent. Ce client que vous n'avez pas pu raccompagner correctement la dernière fois à l'aéroport, celui-là même qui vous avait peut-être promis un beau contrat.

M. MINETTO.- 50 000 €.

M. le Maire.- Autant de chiffres d'affaires que vous avez peut-être loupés, et par ma faute. Mais la faute vous en incombe bien. Quand vous palabrez pendant des heures en pure perte, cela nous conduit à convoquer,

dans le respect du personnel communal, notre réunion à des horaires décents. Cela n'a jamais empêché la totalité de la majorité que j'ai l'honneur de conduire de voter toutes nos délibérations, sans défaut et sans détour.

Mais, vous, vous voudriez être partout pour qu'on vous voit et qu'accessoirement on vous entende vociférer comme vous le faites à l'extérieur de Delouvrier lors de la fête du personnel à laquelle vous n'étiez pas le bienvenu.

Si vous pensez que notre programme aurait très bien pu être le vôtre, si vous avez tellement envie d'être invité à tout, si votre seule motivation — ce qui est cocasse pour un soutien de la NUPES — est d'être indemnisé en conséquence, mais rejoignez-moi !

Mais tout cela ne vous intéresse pas.

Ce qui vous importe, c'est de faire de l'obstruction, d'être procédurier, comme votre nouvel ami M. CALMÉJANE, d'être le contestataire qui se complaît dans ses propres paroles et qui se fiche de la réponse à ses questions.

M. CALMÉJANE.- Laissez-moi choisir mes amis.

M. le Maire.- La preuve, en ce moment même, avec votre attitude.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, vous êtes un tout petit bonhomme. Je laisse les Villemomblois entendre ce que vous avez dit et reprendre ce que vous disiez pendant votre campagne : « *Je vais changer* » ; « *Je vais faire autrement* » ; « *Je vais travailler avec les autres* ». Vous êtes, monsieur, un tout petit, petit, petit bonhomme.

M. le Maire.- Je ne vous laisserai pas m'insulter plus avant. Qui a une peluche devant lui ? Qui a rapporté son doudou ?

34

On passe à la question suivante. Mme LECŒUR a la parole.

M. MINETTO.- Attendez. (*S'adressant aux élus de l'opposition*) Me laissez-vous continuer ?

M. le Maire.- Madame LECŒUR, on vous écoute.

M. MINETTO.- Je n'ai pas fini.

Mme LECŒUR.- Vas-y.

M. le Maire.- Jusqu'ici, je reste maître de distribuer la parole.

M. MINETTO.- J'ai le droit de continuer à parler, monsieur le Maire. Sinon, je vais parler sans micro, je n'en ai pas besoin.

M. le Maire.- Vous allez parler sans micro et cela ne servira à rien. Votre collègue a le droit de poser une question, n'est-ce pas ?

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, je vais le dire autrement pour que tout le monde entende.

M. le Maire.- Madame LECŒUR ?

M. MINETTO.- Si monsieur le Maire me traite de menteur...

M. le Maire.- Calmez-vous, monsieur MINETTO. Calmez-vous.

M. MINETTO.- ... je l'invite à m'emmener au tribunal...

M. le Maire.- Caressez le doudou et cela va mieux se passer.

M. MINETTO.- ... et à faire en sorte que le tribunal puisse écouter tout ce qui a été dit. Je ne suis pas certain qu'ils le veuillent, là, derrière. Entre nous, j'aurai honte quand même.

M. le Maire.- Mais calmez-vous.

M. MINETTO.- Mais je suis très calme.

M. le Maire.- Cessez de crier.

M. MINETTO.- Ce soir, je suis extrêmement calme.

M. le Maire.- Cela s'est plutôt bien passé ; vous avez vu : un conseil municipal tous les mois, six points à l'ordre du jour, vous ne pouvez pas dire que je fais de l'obstruction.

M. MINETTO.- Vous nous « saoulez », monsieur.

M. MINETTO.- Allez-y, je vous en prie.

Mme LECŒUR.- Monsieur le Maire.

M. MINETTO.- Un tout petit bonhomme. Un tout petit, petit bonhomme.

Mme LECŒUR.- Monsieur le Maire, lors d'une réunion avec les présidents des différentes listes d'opposition qui se tenait jeudi 29 juin, en pleine émeute, nous vous avons questionné sur l'opportunité de remettre l'éclairage public pour prévenir d'éventuels troubles.

Vous nous avez avoué remettre l'éclairage public le soir même jusqu'à nouvel ordre. Vous avez ainsi reconnu, du bout des lèvres, que plonger Villemomble dans le noir complet engendrait un sentiment d'insécurité et pouvait pousser certains jeunes à vandaliser en toute impunité puisqu'ils ne seraient pas visibles et reconnus. Nous constatons que Villemomble n'a pas été trop touchée par les émeutes, ce qui évidemment nous réjouit tous.

Nous vous demandons, monsieur le Maire, que cette reprise de l'éclairage public perdure tout l'été. L'éclairage se met en route beaucoup plus tardivement en été, ce qui représente en soi un gain d'économie. Nous demandons même un prolongement de la mesure jusqu'en décembre-janvier, moment où le relais sera effectué avec le remplacement de tous nos lampadaires par des LED, comme vous nous l'avez dit.

Qu'en pensez-vous, monsieur le Maire et monsieur Guy ROLLAND ? C'est apparemment vous, monsieur ROLLAND, qui décidez des mesures à prendre vis-à-vis d'éventuelles économies budgétaires, même si elles impactent la sécurité de nos concitoyens.

M. le Maire.- Madame la Conseillère municipale,

Je constate que votre incapacité à comprendre les enjeux que se pose à la Ville n'a d'égale que votre irresponsabilité.

C'est d'ailleurs cette même irresponsabilité qui, je vous le rappelle, m'a conduit à vous retirer vos délégations dans votre non-gestion du CMS Marcel Hanra, le mettant dans cette situation délicate que nous sommes toujours en train d'apurer.

Lorsque nous nous sommes vus en conférence des présidents, j'ai évoqué une information qu'on pourrait qualifier de stratégique avec pour seule indication que l'absence d'éclairage public ne devait pas être une entrave dans l'action de nos forces de police.

Et, vous, vous suggérez tout simplement, dans une proposition saugrenue que je ne saisis pas bien, de maintenir l'éclairage tout l'été, car les nuits plus courtes représentent un « gain d'économie ».

Mme LECŒUR. - Oui. Les nuits sont plus courtes.

M. le Maire. - Madame, depuis la nuit des temps, l'été connaît des nuits moitié moins longues qu'en hiver. Aussi, depuis un peu moins longtemps que la nuit des temps, les prévisions budgétaires intègrent ce phénomène terrestre. Dès lors, aucune économie budgétaire ne peut s'observer puisque, tous les ans, c'est pareil.

Votre proposition n'est pas saugrenue, en fait, elle est inepte et révèle de votre incompetence à comprendre l'élaboration d'un budget. Là encore, nous le savions bien depuis le CMS. Soyez bien assurée que vos suggestions stériles sont bien entendues, mais pas appliquées, car pas applicables.

L'éclairage public sera bien rallumé d'ici la fin de l'année 2023, comme je m'y suis engagé. Et nous serons au rendez-vous que nous avons donné à nos habitants.

Je tiens par ailleurs à vous repréciser un point. Lorsque vous avez posté sur les réseaux sociaux que l'on rallumait l'éclairage public, vous avez mis en danger nos agents de police municipale, des services techniques, mais aussi de la police nationale qui intervenaient sur notre commune.

Quelle était l'intention, si ce n'était celle de porter atteinte à nos agents dans une période aussi délicate ?

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que Villemomble ne soit pas touchée. À ce titre d'ailleurs, je tiens à remercier vivement nos équipes de police municipale ainsi que les équipes de police nationale qui ont veillé sur la commune et ont permis aux Villemomblois — dans leur immense majorité — de dormir paisiblement.

Vous prétendez vouloir être informés, car vous êtes élus. Vous n'êtes cependant pas digne de cette qualité. Vous passez votre temps à tout mettre sur les réseaux sociaux juste pour vous faire voir. Par votre comportement dangereux, vous mettez en péril certaines actions de la ville et, dernièrement, de certains agents. Je ne réunirai donc plus la conférence des présidents qui, du reste, marquait une avancée non obligatoire, et que j'interprétais comme un signe d'ouverture. Par votre faute, vous vous coupez d'informations qui auraient pu vous être utiles dans l'exercice de votre mandat.

Je sais bien que tout cela, vous vous en fichez ; vous préférez nuire. Après avoir voulu la tête de M. CALMÉJANE dès 2017, vous voilà maintenant à trotter régulièrement derrière lui, pensant que ce sera mon tour la prochaine fois. Votre attitude n'est pas digne et, plus que jamais, irresponsable.

M. le Maire. - M. ROLLAND veut prendre la parole.

M. ROLLAND. - Je veux apporter quelques précisions par rapport à vos commentaires.

D'abord sur l'historique, fin 2022, l'ensemble de l'équipe municipale a élaboré son plan de sobriété sur la base de travaux et de propositions de la Direction technique. On l'a présenté. D'ailleurs, l'ensemble de l'opposition s'étonnait de ne pas avoir vu les propositions. Cela a été fait par ailleurs.

J'ai accompagné le Directeur technique lors d'un échange au Territoire. On a comparé notre projet de plan de sobriété à celui des autres communes du Territoire. Il est faux de dire que c'est moi qui décide. Le Bureau municipal a regardé l'ensemble des propositions. L'extinction de l'éclairage public pendant plusieurs heures la nuit a été appliquée, je vous rappelle, par 7 autres communes sur les 14, sur la base de l'ensemble des propositions.

Mme LECŒUR. - Pas dans toutes.

M. ROLLAND. - Je termine.

Avant les événements récents que vous évoquiez, on n'a constaté aucune incidence d'extinction partielle de l'éclairage public entre 23 h 30 et 5 h 00 sur l'augmentation de la délinquance. Le contexte sécuritaire ayant changé, naturellement, en responsabilité, nous suspendons ponctuellement cette mesure.

Mme LECŒUR. - Jusqu'à quand ?

M. ROLLAND. - Laissez-moi terminer. Ensuite, je veux m'exprimer sur un autre point. Je rappelle que, en même temps, nous accélérons le plan LED. Excusez-moi, puis-je avoir votre attention ? Ce que je dis ne vous intéresse pas ? Je m'arrêterai donc.

M. le Maire. - Pardonne, Guy, l'attitude à laquelle on vient d'assister.

M. ROLLAND. - Je voulais simplement ajouter un point. Nous avons annoncé — et c'est factuel — l'élaboration d'un plan LED où notre intention était de mettre en place 1 500 LED sur 2 200. Nous accélérons en visant à installer la totalité — et c'est un effort non négligeable — avant la fin de l'année.

Je vous retourne la question. On n'a pas vu de propositions sérieuses d'économies de votre part quand on vous a expliqué que la commune, comme d'autres se trouvait face à un surcoût colossal de près de 5 M€, entre l'énergie et l'inflation des surcoûts récurrents. Vous confondez, en termes de gestion, les surcoûts récurrents avec les coûts ponctuels de 500 000 €, quoique des études indiquent plutôt 350 000 €.

En fait, vous mélangez les enjeux et les ordres de grandeur. On débat des enjeux où les gens font un rapport d'un à dix. Ce ne sont pas les quelques coûts d'études qui règlent le problème. Je suis à votre disposition pour vous donner des cours de gestion nécessaires si vous n'avez pas compris les notions.

M. le Maire. - C'est ce que je disais plus tôt. Merci, monsieur ROLLAND.

M. CALMÉJANE. - Restons sur la sécurité. C'est une question de Mme BERGOUGNIOU qui ne peut pas être présente aujourd'hui.

Monsieur le Maire,

Le 30 mai dernier, la Première ministre en Conseil des ministres a présenté un bilan de « L'État plus fort en Seine-Saint-Denis » (bilan et perspective 3 ans après). Ce plan comporte quatre sujets principaux : sécurité, justice, éducation, santé.

Sur le plan de la sécurité, elle annonce des renforts d'effectifs de la police nationale dans le 93 depuis 2020. Les événements de la semaine dernière, consécutifs au drame de Nanterre, ont reposé la question des effectifs de la police nationale dans les communes de la Seine-Saint-Denis.

Concernant Villemomble, pouvez-vous nous communiquer les effectifs de la police nationale affectés au commissariat du Raincy-Villemomble en 2020, 2021, 2022, 2023 ?

Monsieur ROLLAND, pour votre information, la journée du 31 mai a coûté à la ville 166 388 euros.

M. MAHMOUD. - Les chiffres sont les suivants :

- 2020 : 109 agents au commissariat du Raincy-Villemomble
- 2021 : 107 agents au commissariat du Raincy-Villemomble
- 2022 : 102 agents au commissariat du Raincy-Villemomble

•2023 : 111 agents au commissariat du Raincy-Villemomble

Comme vous pouvez le constater, les effectifs de police nationale restent stables et permettent un travail de qualité au service des Villemomblois de la part de nos effectifs de la police nationale.

Comme vous le savez, la loi du 5 mars 2007 institue le Maire comme pivot des politiques de sécurité. Cette loi, qui donne un rôle important à notre municipalité, nous oblige à nous saisir de ces enjeux.

La police municipale, en pleine coopération avec la police nationale, intervient régulièrement et rapidement à la demande des habitants.

À ce titre d'ailleurs, je sais votre opposition à la création d'une police municipale. Pourtant, les habitants plébiscitent aujourd'hui l'équipe que nous avons.

Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble de nos services de police qui ont risqué leur vie pour protéger notre commune.

M. CALMÉJANE.- Merci pour les chiffres. C'est la démonstration que les annonces du Gouvernement sont fausses : aucun renforcement de la police nationale dans ce département depuis 2020 au regard de ces chiffres sur Le Raincy-Villemomble.

M. le Maire.- Je pense que cela n'appelle pas de commentaire.

M. MINETTO.- Les festivités du 31 mai ont coûté 166 000 € pour ceux qui n'auraient pas entendu.

Monsieur le Maire, on posera la troisième question : un microclimat à Villemomble.

Monsieur le Maire,

La Villemombloise, course de 10 km et d'un niveau très difficile (dixit un Maire d'une ville voisine qui a participé l'année dernière) était prévue le dimanche 25 juin 2023.

Les riverains sur le parcours ont reçu le 20 juin un courrier dans leur boîte aux lettres signé de vous indiquant que la circulation et le stationnement seraient interdits dans les rues selon le plan au verso. Malheureusement, le verso se trouvait vide.

Le lendemain de la distribution de ce courrier, sur le Facebook de la ville, vous indiquiez que la course était annulée en raison des conditions climatiques.

Ce même dimanche, pourtant, ont eu lieu des courses dans d'autres villes. L'Oxy'Trail (23,7 km) à Noisiel, par exemple, si je ne me trompe pas.

Notre questionnaire : Pour quelles vraies raisons la course a-t-elle été annulée ? Comment les riverains ont-ils été informés de l'annulation ? Les participants ont-ils été remboursés ? Et quels sont les frais engagés par la ville ?

Une remarque ?

M. le Maire.- On se concentre simplement sur la question orale, monsieur MINETTO.

M. MINETTO.- Allez-y. Répondez rapidement.

M. LABRO.- Monsieur le Conseiller municipal,

Au moment de l'annulation de cette course, nous comptons 75 bénévoles, ce qui nous permettait largement d'organiser cette manifestation.

En termes d'inscriptions, nous dénombrions 80 inscrits, ce qui nous laissait présager une réussite étant donné que, l'an passé, la plupart des inscriptions s'étaient effectuées entre la veille et le jour même de la course.

Nous avons effectivement pris le parti d'annuler la course, à notre corps défendant, pour des raisons climatiques et de sécurité. Contrairement à vos affirmations, le dimanche 25 juin correspondait au pic de chaleur prévu par Météo France. Le tracé de notre course est particulièrement difficile et possède un vallonnement réputé pour être compliqué.

Eu égard aux différentes alertes météorologiques de pollution, nous avons privilégié le principe de précaution afin de ne pas exposer les sportifs, mais aussi les bénévoles. Ces derniers, je vous le rappelle, tiennent le périmètre durant tout le temps de la course, c'est-à-dire environ deux heures. Tout cela, en plein soleil. De plus, on a contacté différents sportifs qui disputent des courses. Ils nous conseillaient de reporter cette course.

Les riverains ont été avisés par différents canaux de communication que possède la ville, mais pas par courrier supplémentaire.

La ville a engagé des frais à hauteur de 2 250 €, comprenant l'achat de tee-shirts, services de la plate-forme de réservation ainsi que l'achat de coupes, etc.

Les participants ont été intégralement remboursés et la course se tiendra le 22 octobre prochain. Preuve, une fois de plus, que votre polémique perpétuelle n'apporte rien au débat. La Villemomboise se tiendra bien, pour le bonheur des sportifs et des riverains,

M. le Maire.- Allez-y, monsieur MINETTO, mais sans gaber, s'il vous plaît.

M. MINETTO.- Je n'ai pas compris votre mot, monsieur le Maire.

M. le Maire.- Gaber. Cela veut dire « plaisanter ».

M. MINETTO.- Merci, monsieur LABRO, votre réponse est claire.

Lorsque vous utilisez les moyens de communication de la ville, en réalité, le principal est Facebook. Or, sachez que, en ce moment à Villemomble, des gens sont radiés du Facebook de la ville. On ignore pourquoi. Ils ne peuvent donc pas consulter les informations de la commune. Je ne vous demande pas de me répondre maintenant, faites-le une autre fois mais sachez que tout le monde n'en a pas été informé.

Quant aux riverains, j'en fais partie et, si je n'étais pas allé voir la page Facebook de la ville, j'aurais déplacé ma voiture. Je n'ai pas besoin de réponse. Cela me suffit.

M. le Maire.- On passe à une question supplémentaire dans ces conditions.

M. BIYOUKAR.- Je reste très surpris par le chiffre de 80 inscrits donné par M. LABRO. À cinq jours de l'événement, quand on s'inscrivait sur le site, on nous indiquait : « vous êtes le 282^e », « le 283^e ». À cinq jours, on recensait 32 ou 33 inscrits. Avez-vous rallié en quatre jours une quarantaine d'inscrits ? Votre chiffre est faux ; vous mentez. Je laisse la prochaine question à M. CALMÉJANE.

M. le Maire.- Vous passez la parole à M. CALMÉJANE. Il faut fusionner maintenant. Cela y est, c'est bon, c'est mûr.

M. BIYOUKAR.- Avez-vous peur ?

M. le Maire.- De toute façon, ils ne sont plus que trois d'habitude, ainsi, vous serez à six.

M. LE MASSON.- Monsieur le Maire,

À la suite de l'incendie survenu au 14 avenue Outrebon début juin qui a gravement pénalisé les commerces de ce secteur, soit par leur fermeture totale, soit par des déviations de la circulation entre la rue du Général Leclerc et la rue Pasteur, envisagez-vous directement ou indirectement des aides de la ville ou de l'ADEV pour les commerces concernés ?

Mme PAOLANTONACCI.- Depuis le début de ce fait grave, nous sommes sur le pont afin d'aider chaque commerce qui aurait besoin d'un appui.

Nous avons répondu à chaque sollicitation adressée par les commerces.

En revanche, ce type de cas est prévu par les assurances de chacun et nous avons transmis tous les éléments possibles à ces établissements financiers afin qu'ils puissent couvrir le mieux possible leurs clients.

Je vous rappelle que ce sinistre implique des personnes privées et que, à ce titre, la puissance publique n'a pas vocation à se substituer aux acteurs privés. Mais, là encore, je ne veux pas croire que vous ne soyez pas en connaissance de la réglementation. À moins que vos questions soient trouvées par dépit, dans l'actualité dont souffrent nos concitoyens et qui vous permettent de parler sans savoir ?

M. le Maire.- Y a-t-il des réactions ?

M. CALMÉJANE.- Il reste 30 secondes, alors on va aller vite. J'apprécie faiblement la nature des propos de Mme l'Adjointe. Je rappelle que tout le monde n'est pas assuré en perte d'exploitation. Cela peut poser problème à certains. Vous esquiviez une fois de plus par l'insulte quasiment. Vous employez de plus en plus cette démarche. Les commerçants apprécieront.

M. le Maire.- À ce stade, le temps étant écoulé ; nous n'avons plus de questions orales à aborder. Concernant ce sinistre qui s'est déroulé le 6 juin dernier, au 14 avenue Outrebon, sachez que...

40

M. CALMÉJANE.- Mais c'est fini.

M. le Maire.- Pardon, monsieur CALMÉJANE ? Ne voulez-vous pas d'information sur le sujet ? Votre collègue l'a pourtant réclamée.

M. BIYOUKAR.- Poursuivez, monsieur le Maire.

M. le Maire.- Vous allez nous répondre « et alors ? », c'est cela ?

M. CALMÉJANE.- Oui, alors avancez.

M. le Maire.- Ce sinistre a touché directement 15 familles. À ce jour, nous avons suivi deux d'entre elles quant à leur relogement parce qu'elles se trouvaient dans une situation particulièrement délicate. Nous nous sommes surtout souciés de la sécurité publique parce que c'était dans nos prérogatives. C'est pourquoi j'ai pris un arrêté de péril immédiat afin de consolider l'immeuble qui a sévèrement souffert du sinistre. Il a fallu couper des têtes de pignon du dernier étage puisque tout avait été détruit et sapé par les pompiers. La sécurisation a mis plusieurs jours. Il a fallu deux entreprises successives pour ce faire.

Monsieur LE MASSON, vous parliez des commerces. Cette fermeture a impacté trois d'entre eux. Au moment où je vous parle, si deux activités ont pu reprendre, l'épicerie qui se trouve au rez-de-chaussée du numéro 14 n'a pas encore rouvert puisque, effectivement, elle a perdu l'ensemble de son stock. Sur le plan de l'hygiène et autres, elle se trouve encore dans l'incapacité de rouvrir.

L'immeuble aujourd'hui reste inoccupé mais est sécurisé. Le syndic de copropriété, situé à Aubervilliers, si ma mémoire est bonne, s'est préoccupé de faire le nécessaire pour que les familles se réapproprient leurs effets personnels récupérables. En revanche, des portes Sitex ont été installées pour éviter toute intrusion.

Une longue bataille d'experts, comme on dit souvent dans la presse, va désormais s'engager pour déterminer tantôt les responsabilités, tantôt la poursuite de la vie de ce bâtiment. Cela requerra-t-il une démolition totale à terme ou une reprise ? En tout cas, l'architecte expert qui avait été désigné par la ville nous a permis d'accomplir le travail.

On peut saluer, comme à l'accoutumée, le professionnalisme de l'ensemble des services municipaux et des sapeurs-pompiers de Paris sur ce phénomène exceptionnel. Mais qu'on n'en prenne pas l'habitude. On l'avait dit la dernière fois, en particulier deux de nos agents ont permis l'évacuation afin qu'aucun bilan corporel ne soit à regretter.

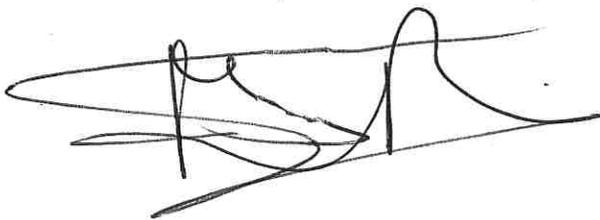
Loi des séries, on avait déploré un départ d'incendie dans une école nécessitant une intervention des pompiers quelques jours auparavant. Quelques jours plus tard, l'adjoint d'astreinte, Jean-Christophe GERBAUD, s'est occupé d'un feu dans un appartement de la rue Denis Papin, qui a conduit à l'évacuation de plusieurs familles. Certaines, malheureusement, ont été intoxiquées momentanément. Le bailleur s'est occupé du relogement de deux familles de cette cage d'escalier.

Des travaux de reprise s'opéreront. Je veux saluer la solidarité singulière des habitants de ce quartier ayant permis d'aider les familles qui n'avaient plus d'effets personnels et de retrouver un logis, du mobilier, des vêtements, etc.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter, puisque nous sommes déjà en juillet, de bonnes vacances scolaires pour ceux qui ont la chance de partir. Nous nous retrouverons donc à la rentrée. En restant à votre disposition, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 32.)

M. MAHMOUD, Secrétaire de séance,



Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU